

Communauté de Communes

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron



QRGA
Communauté
de communes

Projet Educatif du service Enfance / Jeunesse

2022-2024



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
I. Diagnostic de territoire – Etat des lieux	3
1. Territoire et population.....	3
2. Etablissements scolaires.....	4
3. Fréquentation du service Enfance/Jeunesse en 2020.....	5
a) Provenance des enfants accueillis sur les structures d'accueil en 2020.....	5
b) Analyse de la fréquentation en ALSH pour 2019 et 2020 (année COVID avec restrictions)	5
c) Fréquentation des ALAE en 2020 (année COVID) par tranche d'âge.....	6
d) Analyse de la fréquentation des séjours pour 2019 et 2020 (année COVID avec restrictions)	6
e) Analyse de la fréquentation des stages pour 2019 et 2020 (année COVID avec restrictions)	7
f) Fréquentation des accueils d'enfants en situation de handicap – inclusion.....	7
4. Compétences de la Communauté des Communes QRGA.....	8
5. Historique de la prise de compétence Enfance / Jeunesse.....	9
6. Problématiques / constats.....	9
II. Les enjeux.....	10
III. Objectifs et orientations éducatives.....	10
IV. Actions	11
IV. Organisation du service Enfance / Jeunesse.....	12
1. L'équipe pédagogique.....	12
2. Les structures.....	12
3. Les dates et horaires d'ouverture.....	14
4. Les taux d'encadrement et capacités d'accueil.....	15
5. Les tarifs.....	16
6. Les moyens	17
7. L'évaluation.....	18
ANNEXES.....	22

PREAMBULE

Le projet éducatif définit les axes et orientations voulues par la Communauté des Communes QRGA.

Il s'appuie sur 4 axes :

- Laïcité ;
- Attractivité ;
- Bien être des enfants et des jeunes ;
- Réponse aux besoins des familles.

Le projet éducatif n'est pas figé, il peut évoluer. Les modifications seront soumises à la validation du conseil communautaire.

Le projet éducatif d'un accueil collectif de mineurs est décrit par l'organisateur. Il prend en compte les grandes valeurs éducatives. Il s'inscrit dans une dimension territoriale qui inclut des communes de départements limitrophes.

Ces objectifs sont formulés à partir des finalités, des valeurs, des choix liés à l'analyse des besoins de territoire, que souhaite promouvoir l'organisateur.

Il présente ses finalités éducatives, c'est-à-dire ce qu'il souhaite concernant l'accueil et l'éducation des enfants de 3 à 17 ans. Il développe ses conceptions éducatives et politiques.

Il précise quel(s) type(s) d'accueil il compte mettre en place et avec quels moyens.

Le projet éducatif est un outil de communication. En effet, la réglementation précise que les personnes qui assurent la direction ou l'animation d'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonction en même temps qu'elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Il est leur document de référence.

Il renforce les liens entre les élus et les équipes pédagogiques, en permettant l'élaboration, pour chaque accueil, d'un projet pédagogique cohérent avec les intentions éducatives initiales.

Par définition, l'ensemble de l'équipe pédagogique y adhère implicitement et le met en œuvre par le biais de leurs projets pédagogiques.

I. Diagnostic de territoire – Etat des lieux

1. Territoire et population (source INSEE 2017)

La communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l’Aveyron est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1997 regroupant 17 communes et 7689 habitants. La CCQRGA couvre une superficie de 463 km² avec une densité moyenne de population de 17 habitants au kilomètre carré, ce qui est caractéristique d’un espace rural.

Située à l'est du département du Tarn et Garonne, la CCQRGA est frontalière des départements de l'Aveyron, du Lot et du Tarn.

Les 17 communes de la CCQRGA possèdent des niveaux de population très inégaux (de 33 à 1852 habitants) en raison de la superficie hétérogène de leur territoire et de l'importance de leur chef-lieu, qui va du simple lieu-dit au bourg développé et doté d'équipements et de services.

Les trois communes de Saint Antonin Noble Val (24%), Caylus (19%) et Varen (9%) sont les plus peuplées et représentent 52% de la population communautaire.

Communes de la CCQRGA	Population en 2017	Densité (Hab/km2)
Saint Antonin Noble Val	1852	18
Caylus	1446	15
Varen	654	28
Laguépie	608	41
Parisot	600	22
Verfeil Sur Seye	395	21
Puylagarde	334	14
Castanet	289	13
Saint Projet	283	11
Cazals	225	19
Ginals	207	9
Lacapelle Livron	200	15
Espinias	174	11
Feneyrols	147	10
Loze	144	13
Mouillac	98	11
Montrosier (Tarn – adhère à la CCQRGA en janvier 2010)	33	10

En 2017, 937 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans ont été recensées sur le territoire intercommunal (Source INSEE – RP2017).

Parmi les familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, 26% sont des familles monoparentales.

1365 enfants de moins de 18 ans vivent sur la CCQRGA et 18.5% ont moins de 5 ans (Source INSEE – RP2017).

2. Etablissements scolaires (*Effectifs de septembre 2020*)

5 communes ont des **écoles** réparties sur le territoire :

- **Caylus** : 1 école primaire (3/11ans – maternelle au CM2) avec 86 enfants accueillis
- **Laguépie** : 1 école primaire (3/11ans – maternelle au CM2) avec 66 enfants accueillis dont 20 du Tarn et Garonne, 35 du Tarn et 11 de l’Aveyron donc 46 enfants sur 66 sont hors territoire intercommunal
- **Parisot** : 1 école primaire (3/11ans – maternelle au CM2) avec 110 enfants accueillis
- **Saint Antonin Noble Val** : 1 école maternelle (3/5ans) avec 70 enfants accueillis et 1 école élémentaire (6/11ans) avec 125 enfants accueillis
- **Varen** : 1 école primaire (3/11ans – maternelle au CM2) avec 67 enfants accueillis

Une trentaine d’enfants de la CCQRGA (notamment de Castanet) sont scolarisés dans des écoles primaires hors intercommunalité (Ecoles de Najac et Lafouillade).

Les communes ont la compétence des écoles publiques établies sur leur territoire.

L’organisation du temps scolaire est une compétence de l’Etat à laquelle les collectivités sont associées dans le respect du cadre réglementaire.

La loi du 8 juillet 2013, dite « loi de refondation de l’Ecole de la République », par l’inscription du projet éducatif, reconnaît aux collectivités locales leur rôle en matière éducative.

La loi prévoit que des activités périscolaires prolongent le service public de l’éducation, en complémentarité avec lui.

Les communes organisent désormais librement les modalités d’accueil des enfants, sous leur responsabilité, pendant le temps périscolaire.

Suite à l’évolution des rythmes éducatifs depuis 2013, deux types d’organisation du temps scolaire (OTS) coexistent, à savoir : 4 jours et demi et 4 jours.

Quel que soit l’OTS choisie, pour qu’une majorité d’enfants bénéficie d’une offre éducative sur le temps du mercredi, un Plan Mercredi est mis en œuvre à la rentrée 2018.

Dans le cadre de la compétence Enfance Jeunesse, la CCQRGA organise cet accueil de loisirs le mercredi, hors temps scolaire.

Depuis 2014, dans le cadre du Projet Educatif De Territoire et des nouveaux rythmes scolaires, les écoles de Saint Antonin Noble Val (maternelle et élémentaire) accueillent les enfants sur un rythme de semaine à 4 jours et demi (école le mercredi matin avec allègement de la journée scolaire et mise en place de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) issues du projet pédagogique de la structure ALAE municipal.

En 2019, les écoles de Caylus, Laguépie, Parisot et Varen ont obtenu une dérogation afin d'accueillir les enfants sur un rythme de semaine à 4 jours.

Le seul **collège** du territoire qui accueille 324 élèves de 11 à 14 ans se trouve sur la commune de **Saint Antonin NV**.

Il existe donc 6 établissements scolaires sur le territoire de la CCQRGA qui accueillent 847 enfants de 3 à 14 ans.

Un diagnostic sur la fréquentation des collèges et lycées hors territoire concernant les jeunes de la CCQRGA a été fait. 6 établissements sur 18 ont répondu à notre demande.

Il en ressort : Le collège Carco de Villefranche de Rouergue accueille 5 jeunes de la CCQRGA et le collège P.Darasse à Caussade 26 jeunes qui suivent un parcours scolaire spécifique (SEGPA et ULIS).

Les lycées Lapérouse et Bellevue à Albi accueillent 7 jeunes de notre territoire

A Caussade, le lycée C.Nougaro accueille 81 jeunes de CCQRGA et le lycée professionnel Clair Foyer, 18 jeunes du territoire.

Il est important de communiquer les actions du service Jeunesse au sein des établissements scolaires hors territoire au vu du nombre de jeunes accueillis notamment à Caussade.

En annexes, le diagnostic de territoire concernant les déplacements scolaires, les fréquentations des établissements scolaires et l'offre de transport scolaire.

3. Fréquentation du service Enfance/Jeunesse en 2020

En annexes, le détail de fréquentation par structure, par période et par âge.

- a) Provenance des enfants accueillis sur les structures d'accueil en 2020

84% des enfants accueillis en structures d'accueil de loisirs sont du territoire QRGA.

En chiffres, les communes les plus représentées sont Saint Antonin avec 73 enfants, Caylus 53, Parisot 24 et Laguépie 20.

- b) Analyse de la fréquentation en ALSH pour 2019 et 2020 (année COVID)

L'année 2020 a été une année particulière compte tenu des mesures sanitaires en vigueur liées à la COVID19.

Durant les vacances de printemps, les structures d'accueil ont été fermées en raison du confinement.

Durant l'été, la mise en place des protocoles sanitaires a eu pour conséquence la restriction du nombre d'enfants accueillis.

Moyenne des enfants accueillis durant les vacances 2019 et 2020 à l'ALSH de Caylus

	2019	2020
Vacances d'hiver	9.5	11.5
Vacances de printemps	17	FERMETURE : CONFINEMENT
Vacances d'été – ouverture 5 semaines	27	18.8
Vacances d'été – fermeture 3 semaines (navette Saint Antonin)	7.8	9.5
Vacances d'automne	12	21

Moyenne des enfants accueillis durant les vacances 2019 et 2020 à l'ALSH de Laguépie

	2019	2020
Vacances d'hiver	14.9	14.9
Vacances de printemps	15.2	FERMETURE : CONFINEMENT
Vacances d'été – ouverture 6 semaines	18.9	11.3
Vacances d'été – fermeture 2 semaines (navette Saint Antonin)	0	3
Vacances d'automne	16.6	15.9

Moyenne des enfants accueillis durant les vacances 2019 et 2020 à l'ALSH de Saint Antonin

	2019	2020
Vacances d'hiver	22	26.7
Vacances de printemps	24.4	FERMETURE : CONFINEMENT
Vacances d'été – ouverture 8 semaines	24.1	19.1
Vacances d'automne	29.3	28.2

Pour la première année d'existence du local jeunes, la COVID19 a freiné son activité.

Une moyenne de 5 jeunes sont venus lors de la première semaine des vacances d'hiver et les 2 semaines des vacances d'automne. Sur les 4 semaines d'ouverture en été, 6.4 jeunes en moyenne ont fréquenté le local.

c) Fréquentation des ALAE en 2020

	3/5 ans		6/11 ans		3/11 ans	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Effectif global – présences enfants	400	408	644	515	1044	923

En 2020, la situation sanitaire et la fermeture pendant 7 semaines des centres de loisirs, entraînent une perte de 121 journées enfants. Malgré la COVID19, on note cependant concernant les périodes de janvier/février et septembre/décembre une nette hausse notamment sur la tranche d'âge 3/5 ans (Cf annexes).

	2020		
Moyenne	St Antonin	Caylus	Laguépie
3/5 ans	6,5	5,4	6,5
6/11 ans	10,6	7,6	6,7
Total	17,1	13	13,2

d) Fréquentation des séjours 2019 et 2020

2019				2020			
Lieu	Age	Jours	Effectifs	Lieu	Age	Jours	Effectifs
Ascou	8/10 ans	5	15	Ascou	8/10 ans	5	15
Labarthe	4/5 ans	2	11	Labarthe	4/5 ans	Annulé	0
Baraqueville	6/7 ans	4	10	Najac	6/7 ans	Annulé	0
Gruissan	8/9 ans	5	15	St Ferreol	8/9 ans	5	6
Gruissan	10/13 ans	5	23	St Ferreol	10/11 ans	5	7
				St Ferreol	12/14 ans	3	8

A compter de mars 2020, la situation sanitaire et le confinement n'ont pas permis de proposer des séjours ouverts à tous. Des restrictions, notamment liées aux effectifs, ont été imposées (séjour à moins de 10 enfants). Il a été mis en place un système de priorité de territoire.

e) Fréquentation des stages à destination des 10/13 ans en 2019 et 2020

Période	2019	2020
	Effectifs	Effectifs
Hiver	16	16
Printemps	16	Annulé
Eté 1	16	9
Eté 2	16	Annulé
Automne	16	16

Deux stages ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Des restrictions d'effectif ont été mises en place pour le stage de l'été 1, accueil de moins de 10 jeunes.

f) Fréquentation de l'accueil des enfants en situation de handicap – inclusion

Le dispositif inclusion du service Enfance Jeunesse permet d'accueillir des enfants de 3 à 14 ans en situation de handicap au sein des ALAE/ALSH de Caylus, Laguépie et Saint Antonin Noble Val. Il peut être étendu au local jeunes, aux séjours et aux stages organisés par le service. Selon les besoins spécifiques des enfants accueillis, une AVL peut encadrer un, deux ou trois enfants maximums par jour.

Effectif des enfants en situation de handicap sur l'année 2020

8 enfants ont bénéficié du projet inclusion :

- 6 enfants ont été accompagnés individuellement par un Auxiliaire de Vie de Loisirs (AVL),
- 2 enfants ont bénéficié d'une Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap (AESh), ne nécessitant pas d'accompagnement individuel mais d'une adaptation de l'environnement et des stratégies éducatives.

Répartition par site, âge et volume horaire des accueils en 2020

	Nombre d'enfants/site	Groupe 3-5 ans	Groupe 6-12 ans	Volume horaire accueil année 2020	ALAE mercredis	ALSH vacances
CAYLUS	2	1	1	328h	56h	272h
LAGUEPIE	1		1	332h	156h	176h
SAINT ANTONIN NOBLE VAL	5	1	4	398h	182h	216h
TOTAL	8	2	6	1058h	394h	664h

Nombre d'encadrants dédiés ou recrutés spécifiquement pour la mise en œuvre du projet : 2 personnes (1.6 ETP)

- Un coordinateur de dispositif inclusion aux loisirs + fonction d'auxiliaire de vie de loisirs
- Une auxiliaire de Vie de Loisirs

Il s'avère que pour répondre à la demande d'inscription des enfants en situation de handicap, sans besoin particulier de garde, dans un esprit de socialisation par le loisir, il est nécessaire de recruter des AVL vacataires.

4. Compétences de la Communauté des Communes QRGA (Cf statuts CCQRGA 2017)

Les compétences de la CCQRGA sont réparties en 3 catégories :

- Compétences obligatoires
- Compétences optionnelles
- Compétences facultatives

Le service Enfance Jeunesse fait partie des compétences optionnelles :

Compétence n°3 - Action sociale d'intérêt communautaire

Détail de l'extrait des statuts CCQRGA 2017

● Les actions d'audience communautaire en direction de l'enfance et la jeunesse :

□ La coordination et la communication des actions petite enfance et enfance et jeunesse sont prises en compte et animées par la Communauté de Communes. A ce titre, divers contrats pourront être signés avec les partenaires institutionnels (Éducation Nationale ; Ministère des Sports et Ministère Jeunesse, Éducation et Recherche ; Caisse d'Allocations Familiales...).

□ Le soutien ou la participation aux animations visant à favoriser les rencontres des enfants et des jeunes au travers de manifestations d'audience intercommunale.

□ Gestion du Point d'Information Jeunesse à la Maison des Services aux Publics à Saint Antonin Noble Val.

□ En terme de Petite Enfance (les enfants de 0 à 3 ans) pour :

- La création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
- La création d'Ateliers D'Éveil Parents-Enfants.
- Le soutien aux structures d'accueil collectives de la petite enfance par l'attribution d'une subvention
- Création d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)

□ En terme d'Enfance :

➤ Gestion d'un ALSH intercommunal avec trois pôles (Caylus, Saint Antonin Noble Val et Laguépie). La gestion de ce service est partagée avec les trois communes de Caylus, Saint Antonin Noble Val et Laguépie. Le fonctionnement est pris en charge par la Communauté de Communes QRGA et l'hébergement ainsi que les charges afférentes aux locaux sont prises en compte par ces trois communes.

La Communauté de Communes organise également des séjours extérieurs et des chantiers jeunes pour les enfants du territoire.

- Prise en charge des temps périscolaire des mercredis après-midi

□ Poursuite de l'étude sur le transfert d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, à savoir :

- La Petite Enfance
- Les temps scolaire et périscolaire.

5. Historique de la prise de compétence Enfance / Jeunesse

Mars 2012 : Prise de la compétence Enfance Jeunesse avec la création d'un ALSH intercommunal avec trois pôles (Caylus, Laguépie et Saint Antonin Noble Val). La gestion du service est prise en charge par la communauté de communes QRGA. L'hébergement ainsi que les charges afférentes aux locaux restent à charge des communes de Caylus, Laguépie et Saint Antonin NV.

Les 3 Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH) accueillent, en journée ou demi-journée, les enfants de 4 à 13 ans (4/6ans et 7/13ans) durant les vacances scolaires (hormis celles de Noël) ainsi que les mercredis en Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE intercommunal).

Des séjours intercommunaux par tranches d'âge sont organisés durant l'été (1 par tranche d'âge)

Février 2017 :

- Création du projet « stage » pour les 10-13ans avec un stage à chaque petites vacances et deux l'été.
- Création du séjour ski pour les 8/10 ans durant une semaine à chaque vacances d'hiver.

Avril 2017 : Les ALSH changent leurs horaires d'ouverture, ils passent de 8h30-18h à 8h-18h30.

Septembre 2018 : Accueil des 3 ans, dans les ALSH et ALAE intercommunaux, qui modifie les tranches d'âge des enfants accueillis : 3/5ans, 6/8ans et 9/13ans.

Janvier 2019 : Crédit du dispositif Inclusion, accompagnement des enfants en situation de handicap durant les temps périscolaire et extrascolaire. Crédit de deux postes : un coordinateur inclusion et une Auxiliaire de Vie de Loisirs.

Octobre 2019 : A la suite d'un diagnostic révélant la nécessité d'organiser un accueil ciblé pour les collégiens, création d'un local jeunes et interventions au collège de Saint Antonin.

Modification des tranches d'âge :

- ALSH/ALAE : 3/11ans de la maternelle à l'élémentaire
- Local jeunes : 11/14ans, collège.

Décembre 2020 : Restructuration du service et étude de l'accueil du public 15/17ans.

6. Problématiques / Constats

- Recrutement : difficulté à recruter des animateurs vacataires
- Mobilité des jeunes : accessibilité aux structures
- Disparité de la demande d'accueil
- Politique tarifaire
- Amélioration de la communication
- Inclusion handicap adaptée aux besoins

II. Les enjeux du service Enfance / Jeunesse

Le projet éducatif territorial de la Communauté des Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron a pour vocation de fixer les orientations pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, en terme de politique éducative à mener sur l'ensemble du territoire.

Il concerne l'accueil de tous les publics à partir de 3 ans et si possible jusqu'à 17 ans, y compris l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Les enjeux de la politique éducative du territoire CCQRGA sont :

- **Placer les enfants et les jeunes au cœur du dispositif au sein de structures éducatives de qualité.**
- **Pérenniser l'accueil périscolaire et extrascolaire de tous les publics au nom de l'égalité pour tous sur l'ensemble du territoire et plus largement sur le bassin de vie.**
- **S'inscrire dans une complémentarité avec les autres projets du territoire. (PEDT communaux, Projet d'école, CTG)**
- **Permettre la construction d'une relation privilégiée avec la famille mais aussi avec l'école pour répondre au besoin social entre le temps scolaire et la vie familiale de l'enfant.**

III. Objectifs et orientations éducatives

- **OBJ 1 : Permettre à tous d'être accueillis dans un environnement favorable à la construction et l'épanouissement des enfants et des jeunes.**
- **OBJ 2 : Favoriser l'accès à un mode d'accueil adapté aux besoins des usagers.**
- **OBJ 3 : Prendre en compte le potentiel activités et la richesse des acteurs du territoire dans l'organisation des projets.**
- **OBJ 4 : Diversifier et valoriser des démarches de projets créatifs et innovants ouverts sur le territoire et l'extérieur.**
- **OBJ 5 : Rechercher le lien et la complémentarité entre les acteurs du territoire (élus, partenaires éducatifs et financiers).**
- **OBJ 6 : Favoriser la participation des familles et développer un lien de confiance.**
- **OBJ 7 : Développer un esprit de citoyenneté en responsabilisant et en favorisant l'implication des enfants et des jeunes.**

IV. Actions

Faciliter l'**accessibilité** à des services appropriés, par le maintien et développement de structures de proximité, par la facilitation des déplacements, par une tarification adaptée et une répartition équilibrée des structures d'accueil.

- Proposer un accueil adapté à chacune des tranches d'âges (3/17ans)
- Mettre en place un accueil adapté au rythme des enfants dans un environnement sécurisant
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap par un encadrement humain qualifié (AVL) et la mise à disposition de matériel adapté (malle pédagogique) dans chacune des structures
- Assurer un encadrement des enfants en situation de handicap pour des équipes qualifiées, sensibilisées et expérimentées à toutes formes de handicap.
- Mise en place du livret d'accueil afin d'assurer des conditions d'accueil et d'accompagnement de chaque enfant en situation de handicap
- Mise en place de structures de proximité itinérantes (ex : VAN itinérant PIJ)
- Etude d'une politique tarifaire en lien avec le projet social de territoire

Privilégier l'**éducation** vers une ouverture culturelle favorisant pour chaque enfant l'apprehension et la compréhension de l'environnement qui l'entoure.

- Favoriser la réussite scolaire par la mise en place d'un CLAS
- Mettre en place une continuité éducative entre nos dispositifs et les structures scolaires
- S'appuyer sur les ressources locales : CPIE, Grotte du Bosc, Abbaye de Beaulieu, FABLAB, Microfolies

Consolider le **partenariat** en mutualisant les connaissances et les compétences. Le développement d'actions devra favoriser les liens sociaux contribuant à l'animation de la vie sociale locale, à la coopération et à la concertation entre les acteurs éducatifs, les partenaires, les jeunes, les parents dans l'élaboration des différents projets.

- Prioriser les intervenants locaux
- Développement de partenariats locaux, mise en réseau et organisation de temps d'échanges entre les différents acteurs du territoire
- Mettre en place des temps propices à la participation des familles aux projets du service EJ
- Mettre en pratique et adapter les démarches participatives (ex : questionnaire, action parentalité, bilan suivi)

Renforcer la **lisibilité** des actions, en développant de nouveaux outils de communication et des supports diversifiés.

- Solliciter les différents médias locaux pour promouvoir l'activité du service enfance-jeunesse
- Animer un site internet service enfance/jeunesse et centraliser les informations

Eduquer à la **citoyenneté** et la mixité sous toutes ses formes, par une participation citoyenne active et de projets prenant en compte les problématiques du territoire.

- Mise en place d'un conseil communautaire des jeunes et d'une juniors association.
- Mise en place de projets « chantier loisirs jeunes » et/ou évènements

- Sensibiliser tous les enfants accueillis à la différence

Développer les compétences du service.

- Former les équipes et échanges de pratiques
- Mise en réseau avec d'autres services

V. Organisation du service Enfance / Jeunesse

1. L'équipe pédagogique

Direction du service Enfance / Jeunesse : Emma CHAPMAN

Coordination du service Enfance / Jeunesse et référent stages : Gaëtan GODFRIAUX

<u>ALSH et ALAE 3/11ans Caylus</u>	<u>ALSH et ALAE 3/11ans Laguépie</u>	<u>ALSH et ALAE 3/11ans Saint Antonin</u>	<u>ALSH/ALAE Local jeunes 11/17ans Saint Antonin</u>
Direction et référent séjours : Nicolas BONTHOUX-PHILIPPE Adjointe : Laëtitia CUVEILLIER + recrutement d'animateurs vacataires durant les vacances scolaires	Direction : Claire MASSOT Adjointe : Jade FABRE + recrutement d'animateurs vacataires durant les vacances scolaires	Direction : Guinassou DOUEK Adjoint : Pierre VILPOUX + recrutement d'animateurs vacataires durant les vacances scolaires	Direction : Guinassou DOUEK + recrutement d'animateurs vacataires durant les vacances scolaires

Service inclusion intervenant sur les différentes structures pour les enfants en situation de handicap

Référente handicap : Claire PROUT
Auxiliaire de Vie de Loisirs : Laurie BALAT

2. Les structures

ALAE/ALSH Caylus

A compter de juin 2021, le centre de loisirs a investi l'école publique de Caylus le temps de rénover l'ancienne école privée « Notre Dame », située au centre du village et donnant au-dessus du lac de Labarthe.

Le centre partage les locaux de l'école publique de Caylus.

La municipalité met à la disposition de l'équipe :

- une grande salle d'activité intérieure, pour les accueils, qui est dédiée aux maternelles pour la journée avec un coin calme et un coin activités
- un dortoir
- un coin cuisine et un réfectoire pour les temps repas et les activités cuisine
- une pièce hygiène (WC, lavabo) pour chaque tranche d'âge
- deux cours clôturées et l'espace sportif à gauche de l'école
- deux annexes préfabriquées servant de salles d'activités pour les plus grands et de bureau pour le personnel.

ALAE/ALSH Laguépie

La structure ALAE mercredis et ALSH vacances de Laguépie se situe dans l'ancienne gare du village restaurée et aménagée en conséquence.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, le centre de loisirs dispose d'une grande salle d'activités, d'une salle de sieste, d'un coin sanitaire et à l'étage, d'un bureau direction-animation et d'une seconde salle d'activités.

Un espace extérieur clos lui est dédié.

La commune permet également l'occupation de locaux à l'école publique située à 200 mètres de la gare : une salle de restauration, une grande cour fermée, une salle de motricité et une des salles d'activités.

Les repas sont fournis par l'EHPAD de Laguépie, une cantinière est mise à disposition par la mairie.

ALAE/ALSH Saint Antonin NV

La structure ALAE mercredis et ALSH vacances de Saint Antonin NV est située au sein même de l'école élémentaire.

L'ensemble est composé de 2 bâtiments interactifs : l'école et l'ALAE/ALSH, ouverts sur le village à proximité immédiate des équipements collectifs, éducatifs et sportifs (collège, gymnase, piscine, aire de jeux, skate Park, court de tennis).

L'implantation du périscolaire et de l'extrascolaire dans l'espace scolaire, reflète l'interaction entre l'éducatif et le pédagogique.

Cette écoconstruction a utilisé des matériaux naturels, elle est labellisée construction passive à énergie positive.

Le centre de loisirs comprend :

- 2 grandes salles d'activité
- 1 plus petite dédiée aux jeunes enfants et équipée pour la sieste
- 1 bureau de direction
- 1 bureau pour les animateurs
- 1 espace sanitaire adapté aux différentes tranches d'âge
- 1 WC handicapé

Les salles de motricité et la BCD situées dans le bâtiment scolaire, sont mutualisées.

Un espace cour fermée (810m²) et 2 préaux (150m²) sont mis à disposition.

Les repas, fournis par l'EHPAD, sont servis dans la salle de restauration de l'école maternelle située de l'autre côté du village.

ALAE/ALSH Local Jeunes Saint Antonin NV

La structure Local Jeunes de Saint Antonin NV se trouve dans l'ancienne école élémentaire avec d'autres associations comme l'école de musique et le club d'échecs.

Le local Jeunes bénéficie d'une salle d'activités que les jeunes se sont appropriée en l'aménageant à leur convenance : bar et meuble en palettes pour y loger l'espace informatique, cuisine, canapés et fauteuils récupérés, petites tables et poufs.

Le local s'ouvre sur la verrière, lieu partagé avec les autres associations où sont disposés deux billards, une table de ping-pong, des tables, chaises et canapés.

Une cour fermée et un espace sanitaire sont utilisés par l'ensemble des associations.

Durant les vacances, les repas sont fournis par l'EHPAD ou confectionnés par les jeunes.

3. Les dates et horaires d'ouverture

ALAE Caylus et Laguépie

Les ALAE de Caylus et Laguépie fonctionnent les mercredis en journée entière, ces communes ayant obtenu une dérogation en 2019 pour passer sur un rythme scolaire à 4 jours.

Les ALAE de Caylus et Laguépie sont ouverts aux enfants de 3 à 11 ans, de 8h à 18h30, durant les 36 mercredis de l'année scolaire. Une inscription est possible en demi-journée avec ou sans repas ou en journée complète.

ALAE Saint Antonin NV

L'ALAE de Saint Antonin NV fonctionne les mercredis en demi-journée puisque les écoles de cette commune appliquent la semaine scolaire de 4 jours et demi.

L'ALAE de Saint Antonin NV est ouvert de 12h à 18h30. Les animateurs du centre de loisirs récupèrent les enfants de l'école maternelle à 11h45 et ceux de l'école élémentaire à 12h30 afin qu'ils prennent leur repas au sein de l'ALAE.

Il est possible d'inscrire les enfants en demi-journée avec ou sans repas.

ALAE Local Jeunes Saint Antonin NV

Afin de diversifier l'offre et répondre à un besoin d'ouverture sur les temps libres des jeunes, le local ouvre, les mardis et jeudis de 15h30 à 18h et les vendredis de 14h30 à 18h. L'animateur du local jeunes intervient également les mardi et jeudi au collège pour pallier le manque de foyer socio-éducatif et favoriser ainsi une approche auprès des jeunes.

Des activités éducatives diversifiées leur sont proposées de 12h30 à 13h30.

Ponctuellement, en fonction des projets, le local jeunes peut également ouvrir le mercredi, le samedi et/ou les soirées.

ALSH Caylus, Laguépie et Saint Antonin NV

Les ALSH de Caylus, Laguépie, Saint Antonin NV sont ouverts de 8h à 18h30 durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne. Ces structures sont fermées pendant les vacances de fin d'année.

Durant l'été, les 3 structures d'accueil sont ouvertes en juillet.

En août, il est organisé un système de rotation d'ouverture afin de proposer le service à l'ensemble de la population de la CCQRGA. Des navettes sont mises en place pour le transport des enfants en direction des accueils ouverts.

Possibilité d'inscrire les enfants de 3 à 11 ans en journée complète, demi-journée avec ou sans repas.

Lors de la fermeture du local jeunes, les enfants de 12 et 13 ans pourront être accueillis dans les différents ALSH.

ALSH Local Jeunes Saint Antonin NV

Le Local Jeunes ouvre de la même manière que les centres de loisirs de 8h à 18h30 durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne. Il ferme pendant les vacances de fin d'année.

Des navettes sont organisées au départ des centres de loisirs afin de proposer le service à l'ensemble des jeunes du territoire.

Séjours et stages

Des projets annexes sont organisés durant l'année au sein des ALSH.

Des séjours, au nombre de 5, sont mis en place :

- Vacances d'hiver : séjour ski 8/10ans – 5 jours
- Vacances d'été : un séjour à thème par tranche d'âge : 4/5ans - 2 jours, 6/8ans – 4 ou 5 jours, 9/11ans (CM2) – 5 jours et 11/14ans (collégiens) – 5 jours

Inscription au séjour avec départ du centre de loisirs de Caylus à 9h et retour à 18h en fin de séjour.

Un projet passerelle entre centre de loisirs, local jeunes et séjours est proposé, il s'agit de stages à thèmes, au nombre de 5, 1 par vacances et 2 l'été.

Inscription à la semaine de stage avec accueil au local jeunes de 8h à 18h30 + une nuitée avec possibilité de navettes au départ des centres de loisirs.

Les bâtiments utilisés pour l'hébergement sont agréés par la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES).

4. Les taux d'encadrement et capacités d'accueil

Taux d'encadrement

Le mercredi journée, les mardis, jeudis et vendredis soir au local jeunes (ALAE) :

- 1 adulte pour 10 enfants de – de 6 ans
- 1 adulte pour 14 enfants de + de 6 ans

Les vacances scolaires (ALSH) :

- 1 adulte pour 8 enfants de – de 6 ans
- 1 adulte pour 12 enfants de + de 6 ans

Capacités d'accueil

	MERCREDIS		VACANCES SCOLAIRES		SEJOURS		STAGES
	- de 6 ans	+ de 6 ans	- de 6 ans	+ de 6 ans	- de 6 ans	+ de 6 ans	+ de 6 ans
CAYLUS	10	14	16	36	15	24	
LAGUEPIE	10	14	16	24			
ST ANTONIN	10	14	16	36			16

5. Les tarifs

	1er enfant		2 enfants		3 enfants		
	Cc- QRGA ou EPCI Conventionnées	Hors CC-QRGA	Cc- QRGA ou EPCI Conventionnées	Hors CC-QRGA	Cc- QRGA ou EPCI Conventionnées	Hors CC-QRGA	
1/2 journée avec repas	9,00 €	11,00 €	8,25 €	11,00 €	7,50 €	11,00 €	
1/2 journée sans repas	5,00 €	7,00 €	4,25 €	7,00 €	3,50 €	7,00 €	
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	
Journée avec repas	12,00 €	18,00 €	10,00 €	18,00 €	8,00 €	18,00 €	
Club des mercredis	45,00 €	60,00 €	45,00 €	60,00 €	45,00 €	60,00 €	
Séjours 2 jours (tente)	50,00 €	80,00 €	50,00 €	80,00 €	50,00 €	80,00 €	
Séjours 3 jours (tente)	90,00 €	150,00 €	90,00 €	150,00 €	90,00 €	150,00 €	
Séjours 4 jours (tente)	130,00 €	210,00 €	130,00 €	210,00 €	130,00 €	210,00 €	
Séjours 5 jours (tente)	160,00 €	260,00 €	160,00 €	260,00 €	160,00 €	260,00 €	
Séjour 3 jours (Hébergement)	120,00 €	170,00 €	120,00 €	170,00 €	120,00 €	170,00 €	
Séjour 4 jours (Hébergement)	150,00 €	224,00 €	150,00 €	224,00 €	150,00 €	224,00 €	
Séjour 5 jours (Hébergement)	200,00€	280,00 €	200,00 €	280,00 €	200,00 €	280,00 €	
Stage	80,00 €	110,00 €	80,00 €	110,00 €	80,00 €	110,00 €	
Chantier loisirs jeunes	60,00 €	90,00 €	60,00 €	90,00 €	60,00 €	90,00 €	

Local jeunes						
ALAE du soir Tarif à l'année	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€
1/2 journée sans repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Journée sans repas	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Repas	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Les aides CAF/MSA

Les familles peuvent bénéficier d'Aides aux Temps Libres.

Les CAF délivrent une attestation de quotient familial qui doit être fournie à chaque inscription (ce quotient étant variable dans l'année) Le quotient familial permet le calcul des montants de l'aide selon les activités (ALSH, séjour...), dans la limite de 30 journées sur l'année scolaire en cours et de 5 journées sur les séjours.

Les MSA délivrent une attestation annuelle indiquant les montants de l'aide selon les activités (ALSH, séjour...) Cette attestation est valable du 1^{er} jour des vacances d'été, jusqu'au dernier mercredi de l'année scolaire.

6. Les moyens

Matériels

Les structures à disposition de chaque ALAE/ALSH ont été présentées dans le paragraphe V 2.

Un logiciel AIGA Noé commun à toutes les structures est utilisé pour la gestion administrative et financière des inscriptions.

Chaque animateur permanent dispose d'un PC portable et d'un téléphone professionnel.

5 minibus, propriété de la communauté de communes, et 1 minibus supplémentaire, propriété de la mairie de Laguépie sont affectés aux centres de loisirs pour le transport des enfants (navettes, sorties, séjours et stages).

Chaque directeur de structure doit respecter un budget de fonctionnement qu'il répartit selon les besoins et projets de la structure.

La mutualisation du matériel inter-centres est en vigueur pour éviter les doublons et les dépenses inutiles.

Communication

Chaque structure élabore un projet pédagogique qui développe les objectifs éducatifs.

Ce projet pédagogique sert de cadre pour l'équipe d'animation et il est partagé avec les parents.

A l'inscription des enfants, un règlement intérieur détaillant le fonctionnement des structures est remis aux familles, pour validation.

Un site internet propre au service Enfance Jeunesse est en cours de création afin de mieux communiquer avec les familles – instauration d'un portail familles et présentation des différents projets.

Afin de communiquer avec les familles du territoire, des triptyques sont distribués aux enfants dans les écoles avec l'affichage des programmes dans les vitrines, à l'entrée des écoles.

Des articles de presse, la gazette intercommunale et les réseaux sociaux complètent le dispositif de communication.

7. L'évaluation

Le présent Projet Educatif est mis en œuvre pour une durée de 3 ans à compter du 01 / 01 / 2022.

Il fera l'objet d'évaluations intermédiaires dont la périodicité et les modalités sont précisées ci-après.

Périodicité :

- Annuelle en janvier / février pour le comité d'évaluation (commission EJ et équipes d'animation permanentes)
- Trimestrielle pour le comité de suivi (Directeur Général des Services, Elus en charge du service EJ, Président de la commission EJ, directrice du service EJ, coordinateur du service EJ)
- A chaque période pour les bilans pédagogiques
- A chaque période pour les bilans enfants
- Annuelle pour les familles

Modalités :

- Réunion du comité d'évaluation
- Réunion du comité de suivi
- Bilan pédagogique de structure
- Bilan des enfants
- Questionnaires aux familles

Critères d'évaluation :

- Fréquentations et évolutions :
 - Nombres d'enfants accueillis globaux
 - Régularité : nombres d'enfants accueillis différents
 - Par âge
 - Par lieu d'habitation
 - Par genre
 - Accueil spécifique : accueil enfants en situation de handicap
- Equipe :
 - Nom, prénom
 - Diplômes
 - Compétences
 - Lieu d'habitation
 - Evaluation

- Bilan pédagogique : thèmes, activités, sorties, intervenants et évaluation
- Partenariat
- Transport
- Locaux
- Restauration
- Communication
- Budget
- Bilan Enfants
- Bilan Familles

Critères pris en compte par objectif avec son analyse

	OBJ 1	Analyse des critères	OBJ 2	Analyse des critères
Fréquentation/évolution	x		x	
Equipe			x	
Bilan pédagogique	x			
Partenariat	x			
Transport	x		x	
Locaux	x		x	
Restauration			x	
Communication				
Budget			x	
Bilan Enfants	x		x	
Bilan Familles			x	

	OBJ 3	Analyse des critères	OBJ 4	Analyse des critères
Fréquentation/évolution				
Equipe	x			
Bilan pédagogique	x		x	
Partenariat	x		x	
Transport				
Locaux				
Restauration				
Communication			x	
Budget				
Bilan Enfants				
Bilan Familles				

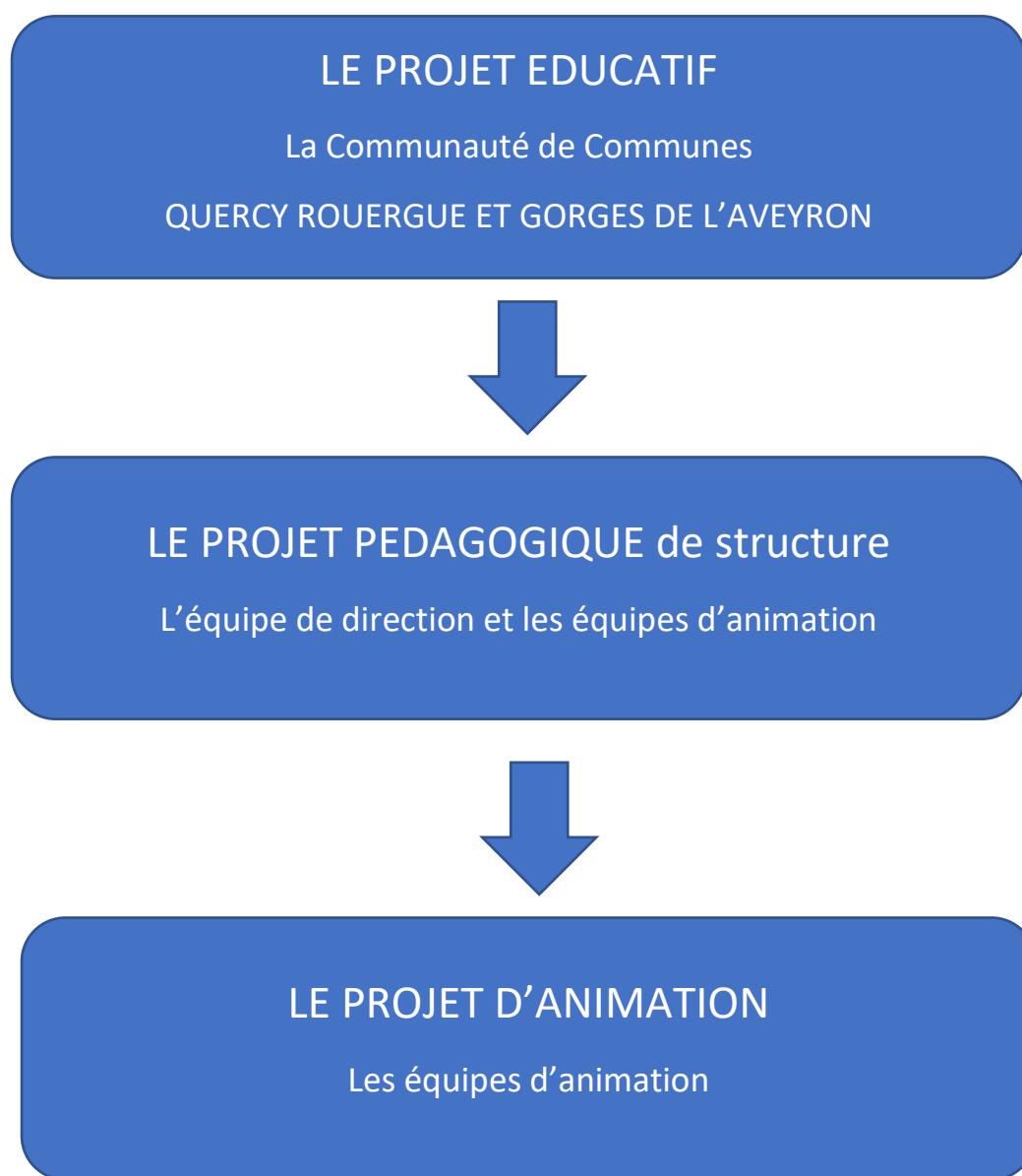
	OBJ 5	Analyse des critères	OBJ 6	Analyse des critères
Fréquentation/évolution				
Equipe				
Bilan pédagogique				
Partenariat	x		x	
Transport				
Locaux				
Restauration				
Communication	x		x	
Budget	x			
Bilan Enfants				
Bilan Familles			x	

	OBJ 7	Analyse des critères
Fréquentation/évolution		
Equipe		
Bilan pédagogique	x	
Partenariat	x	
Transport		
Locaux		
Restauration		
Communication	x	
Budget		
Bilan Enfants	x	
Bilan Familles		

Pour chaque objectif, les critères précédemment cochés seront analysés afin de vérifier si les objectifs sont atteints.

A échéance, le présent PEDT pourra être renouvelé dans les mêmes conditions sous réserve d'une évaluation positive.

L'ensemble de l'équipe pédagogique adhère implicitement au projet éducatif et le met en œuvre par le biais de leurs projets pédagogiques.



Validation du Projet Educatif 2022-2024

Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Projet Educatif	Commentaires :
<input type="checkbox"/> Validé <input type="checkbox"/> Validé avec réserve <input type="checkbox"/> Non validé, à représenter pour le :	

A Saint Antonin NV le / / 2021

Le Président de la Communauté de Communes QRGA,

Gilles BONSANG

La Vice-présidente en charge des services à la personne,

Cécile LAFON

Le Président de la commission Enfance Jeunesse,

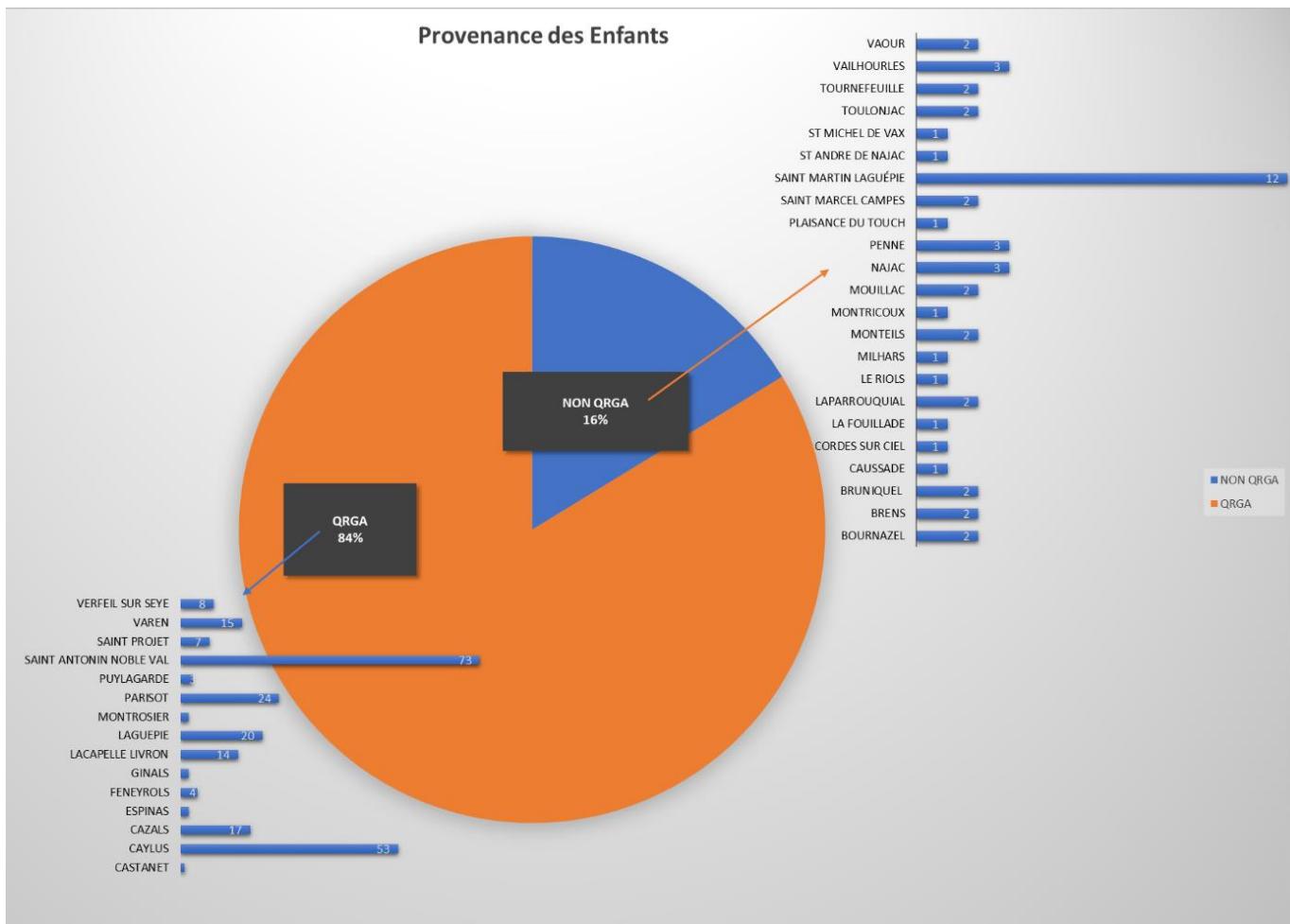
Pierre DONNADIEU

ANNEXES

Fréquentation du service Enfance/Jeunesse en 2020

a) Provenance des enfants accueillis sur les structures d'accueil en 2020

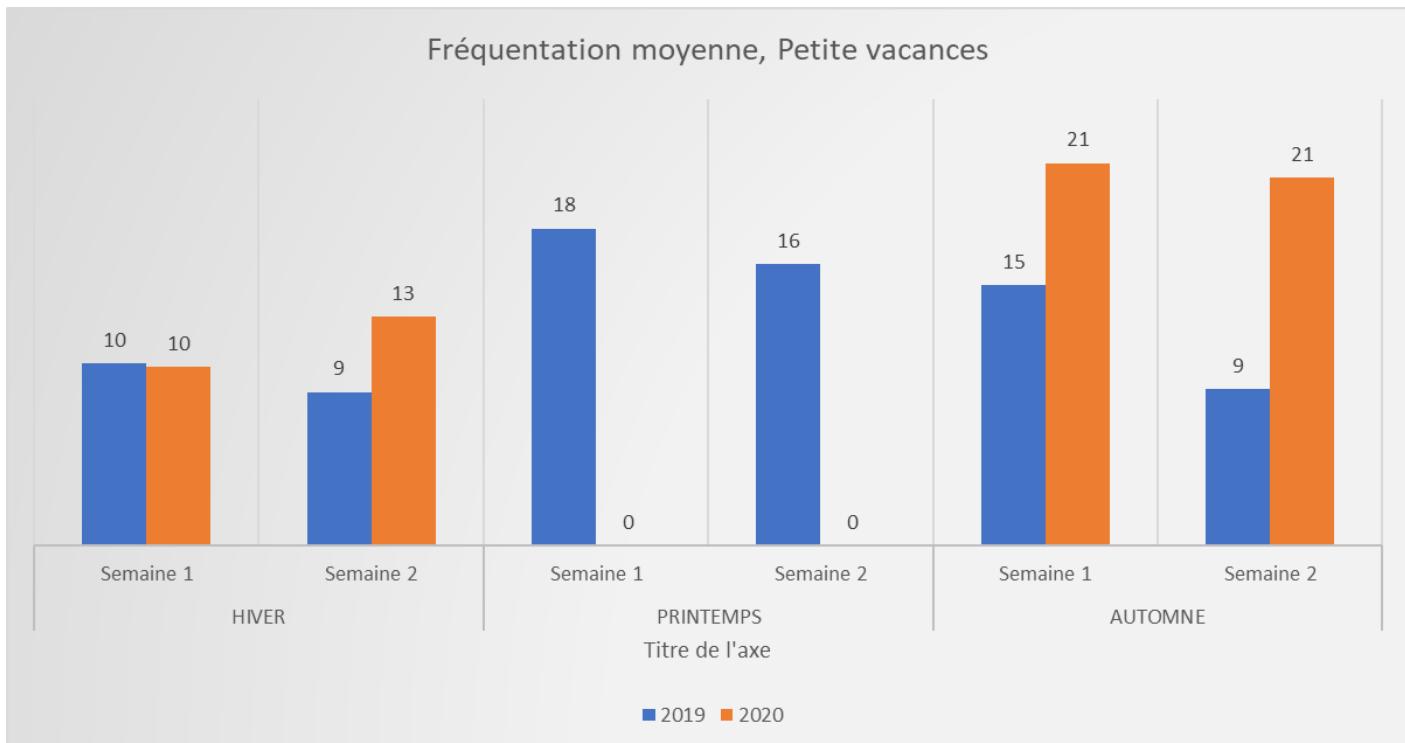
NON QRGA 48
QRGA 247



b) Analyse de la fréquentation en ALSH pour 2019 et 2020 (année COVID avec restrictions)

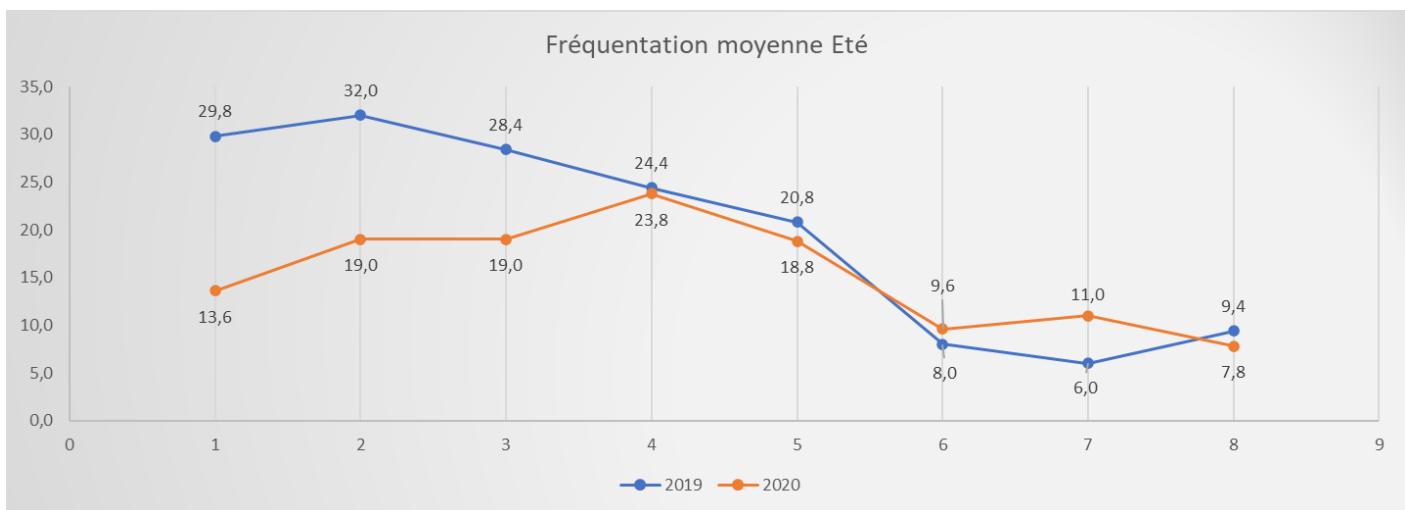
ALSH Caylus

	HIVER		PRINTEMPS		AUTOMNE	
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2
2019	10	9	18	16	15	9
2020	10	13	0	0	21	21

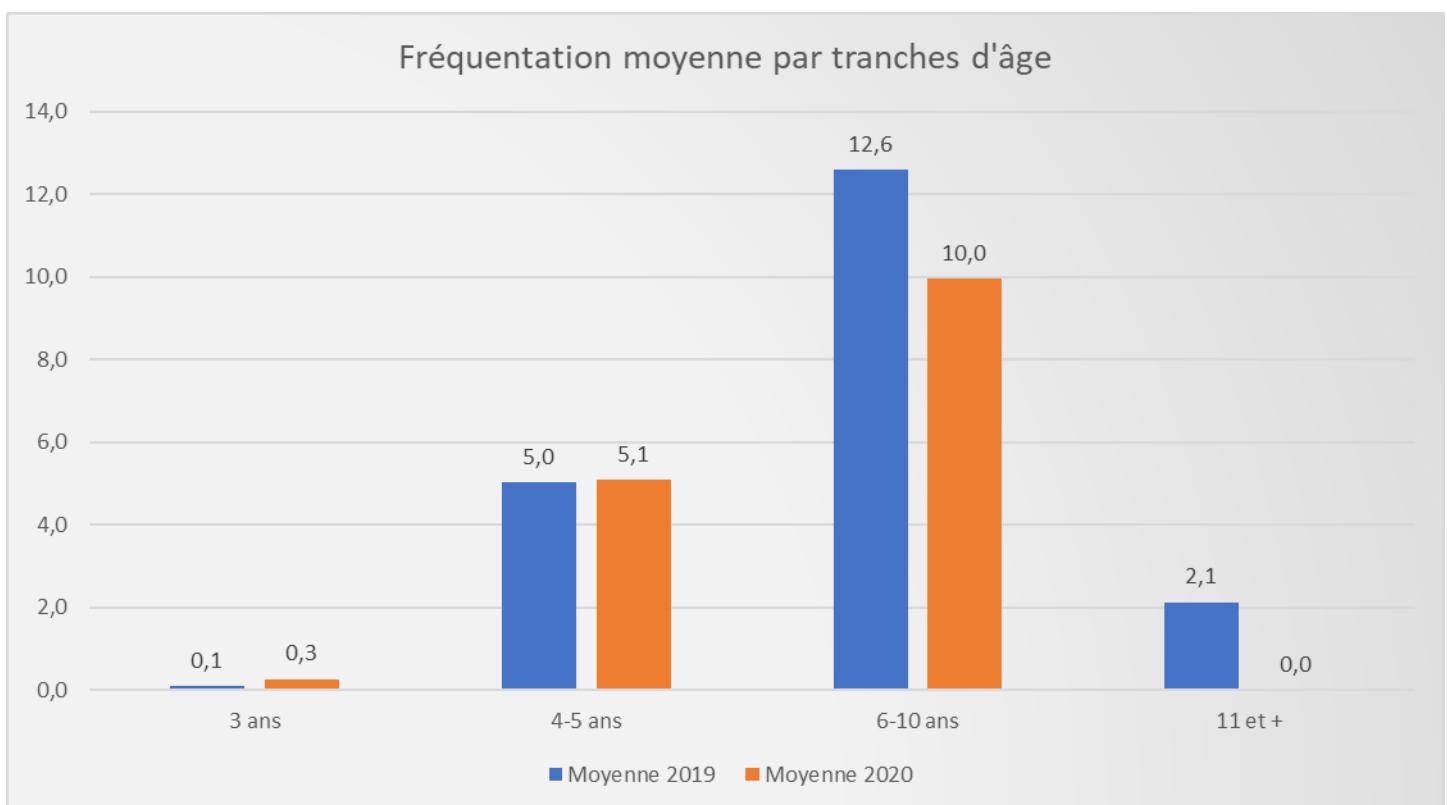


été	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
2019	29,8	32,0	28,4	24,4	20,8	8,0	6,0	9,4
2020	13,6	19,0	19,0	23,8	18,8	9,6	11,0	7,8

Semaine 6, 7 et 8 : ALSH Caylus fermé avec proposition de navette allant sur l'ALSH Saint Antonin.

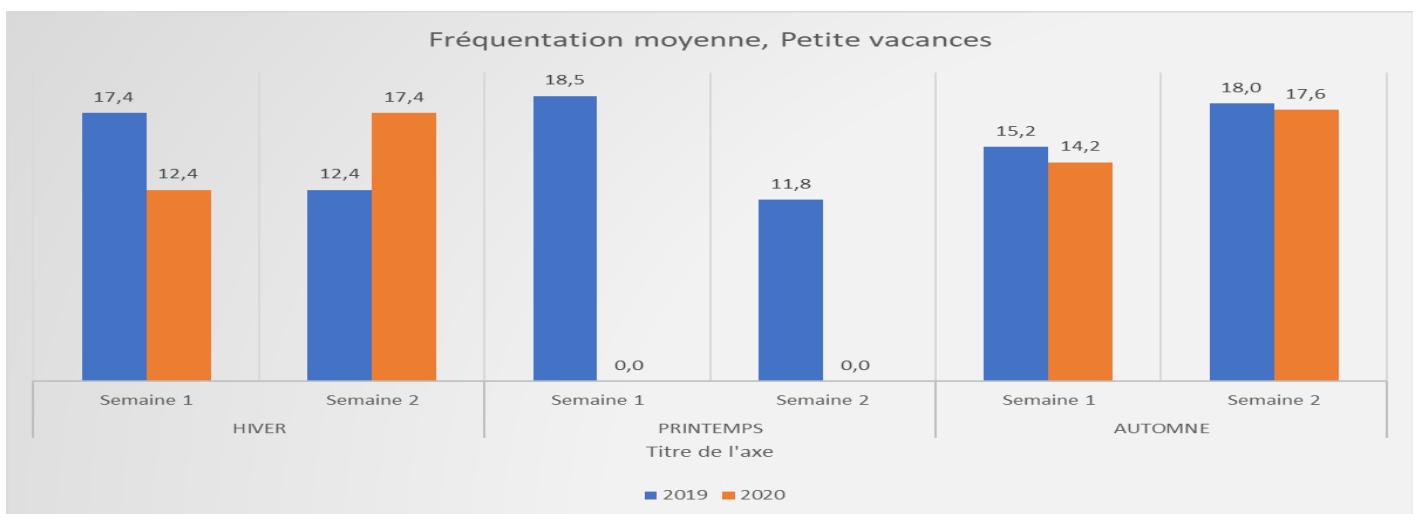


été	Moyenne 2019	Moyenne 2020
3 ans	0,1	0,3
4-5 ans	5,0	5,1
6-10 ans	12,6	10,0
11 et +	2,1	0,0



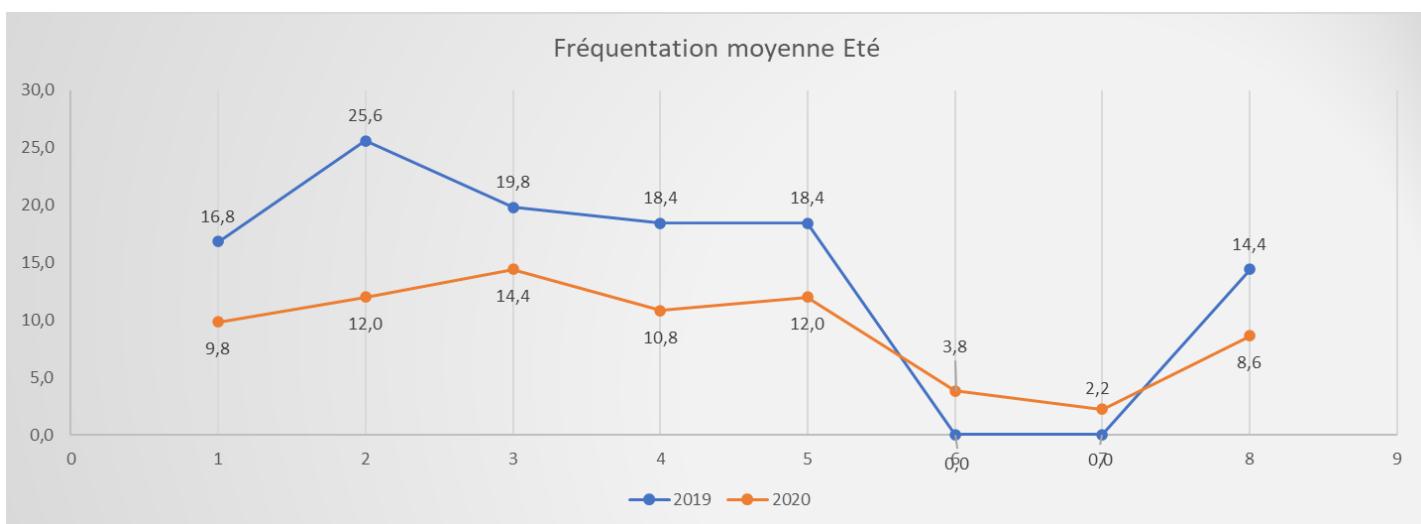
ALSH Laguépie

	HIVER		PRINTEMPS		AUTOMNE	
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2
2019	17,4	12,4	18,5	11,8	15,2	18,0
2020	12,4	17,4	0,0	0,0	14,2	17,6

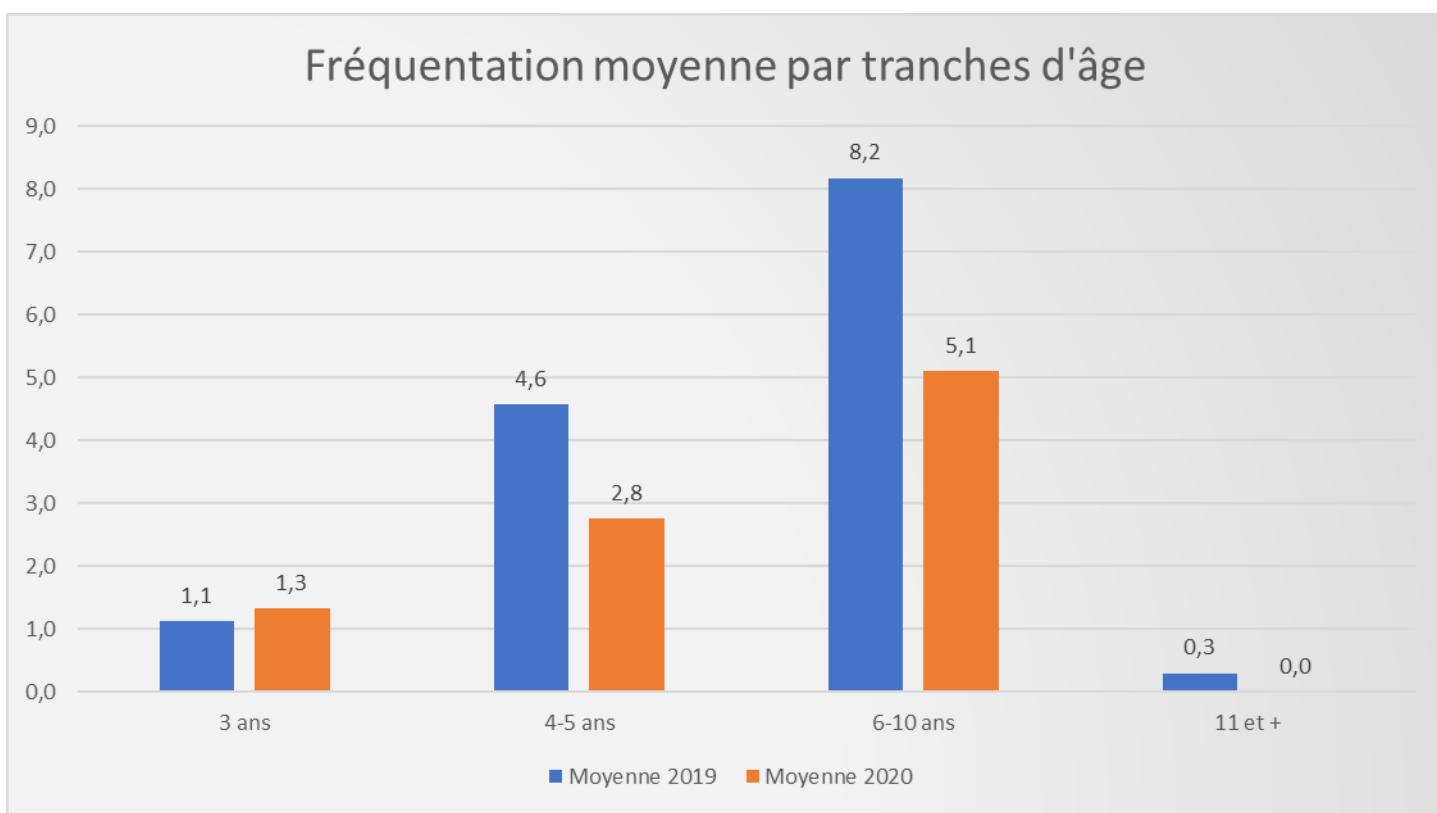


été	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
2019	16,8	25,6	19,8	18,4	18,4	0,0	0,0	14,4
2020	9,8	12,0	14,4	10,8	12,0	3,8	2,2	8,6

Semaine 6 et 7 : ALSH Laguépie fermé avec proposition de navette allant sur l'ALSH Saint Antonin.

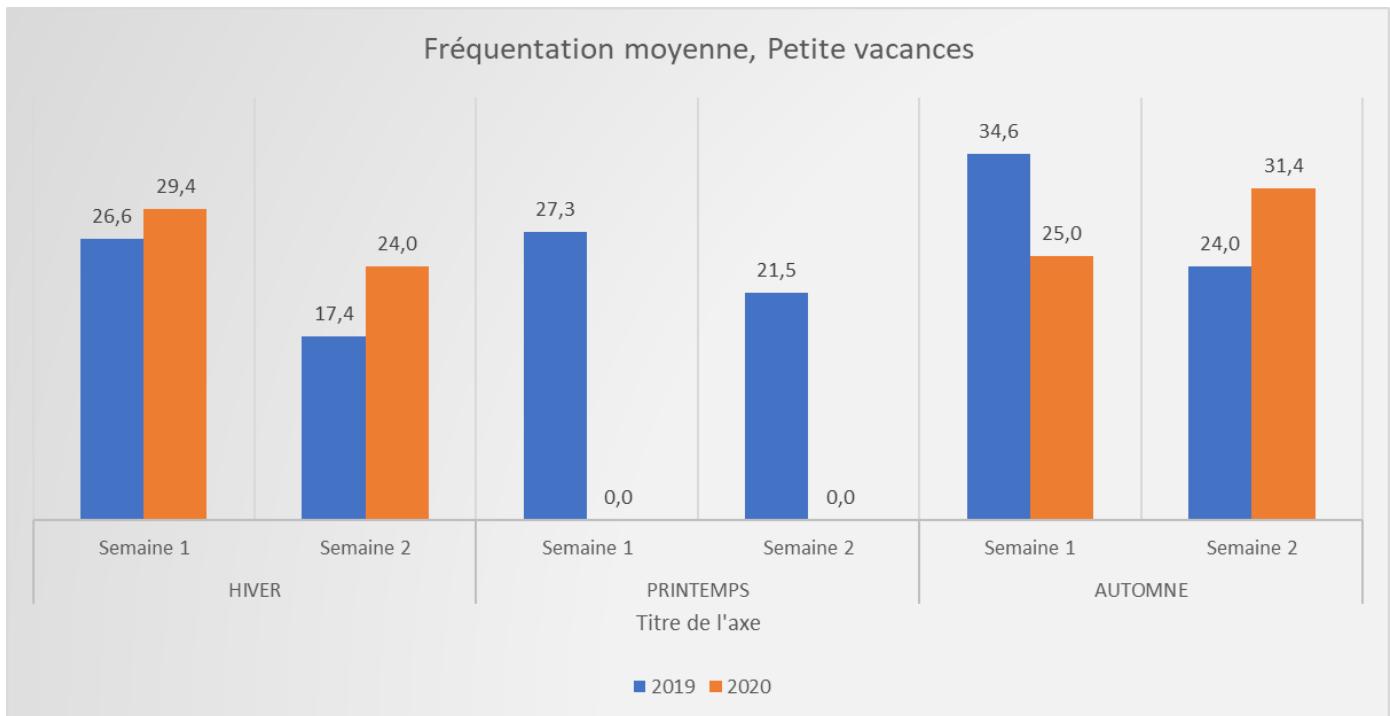


été	Moyenne 2019	Moyenne 2020
3 ans	1,1	1,3
4-5 ans	4,6	2,8
6-10 ans	8,2	5,1
11 et +	0,3	0,0

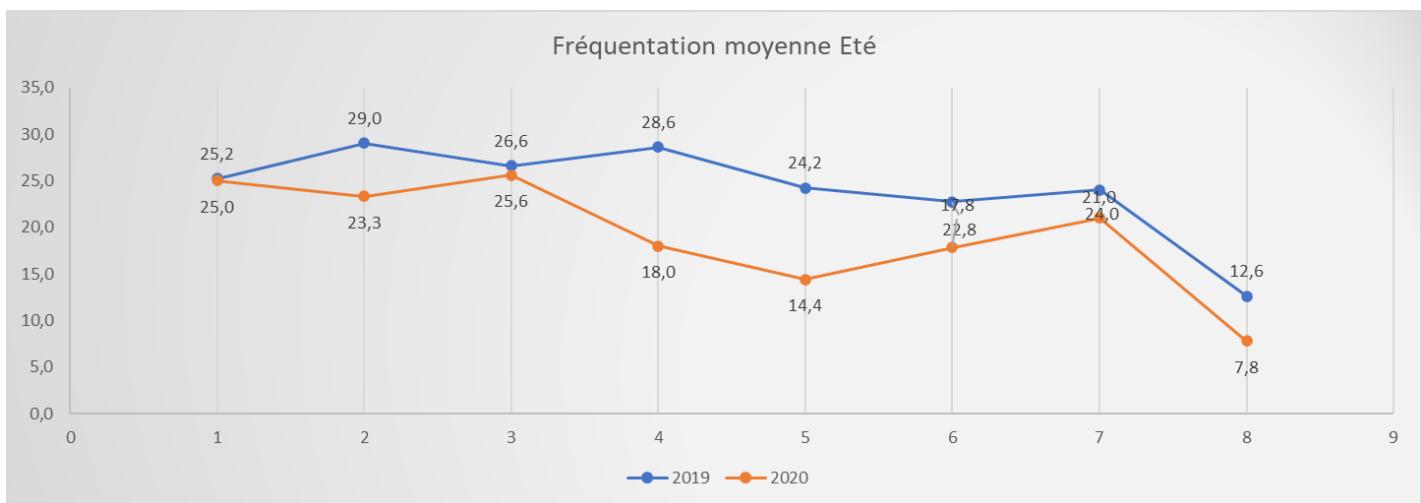


ALSH Saint Antonin NV

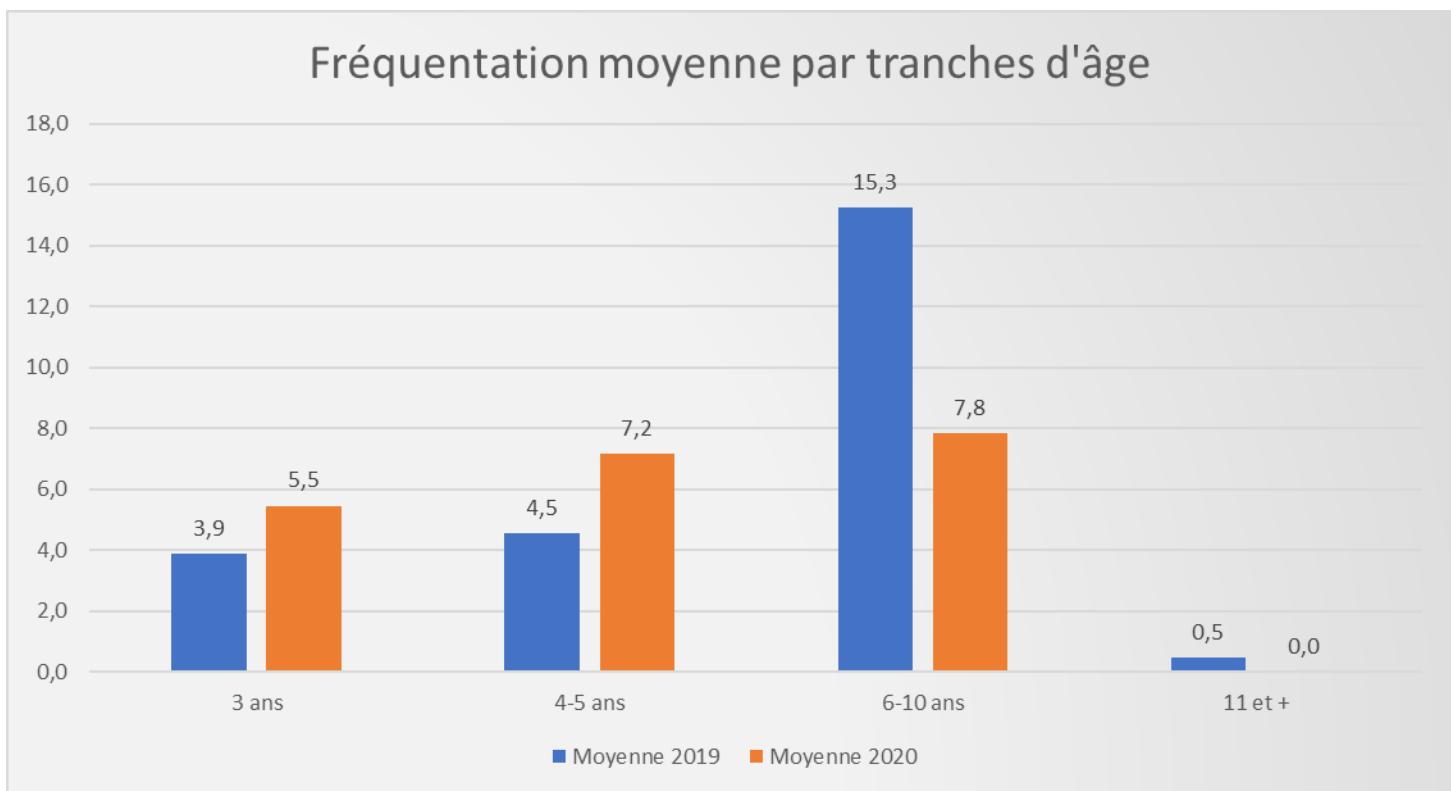
	HIVER		PRINTEMPS		AUTOMNE	
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2
2019	26,6	17,4	27,3	21,5	34,6	24,0
2020	29,4	24,0	0,0	0,0	25,0	31,4



été	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
2019	25,2	29,0	26,6	28,6	24,2	22,8	24,0	12,6
2020	25,0	23,3	25,6	18,0	14,4	17,8	21,0	7,8

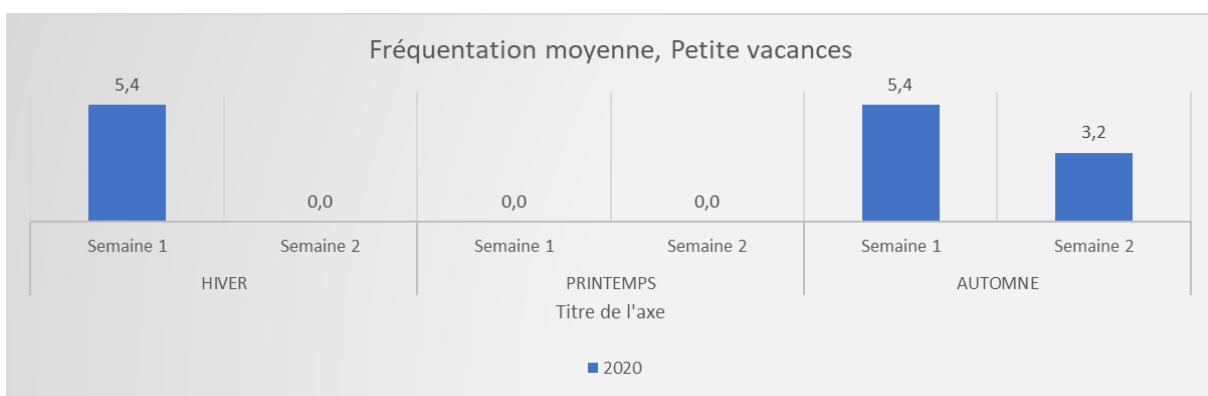


été	Moyenne 2019	Moyenne 2020
3 ans	3,9	5,5
4-5 ans	4,5	7,2
6-10 ans	15,3	7,8
11 et +	0,5	0,0

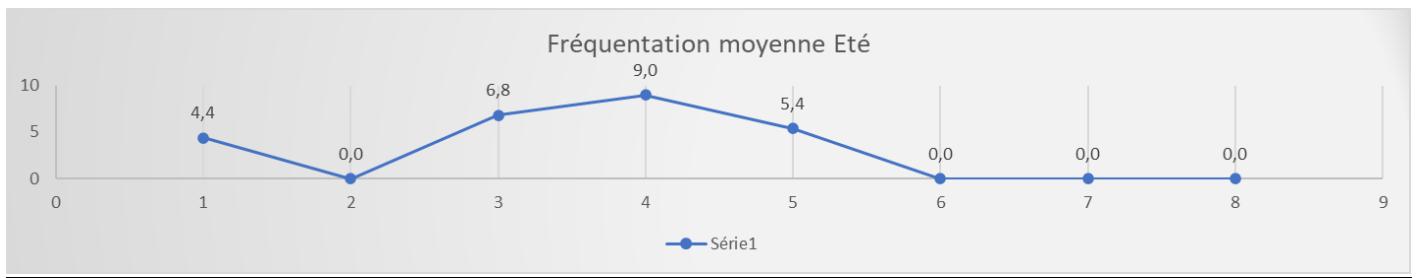


Local Jeunes

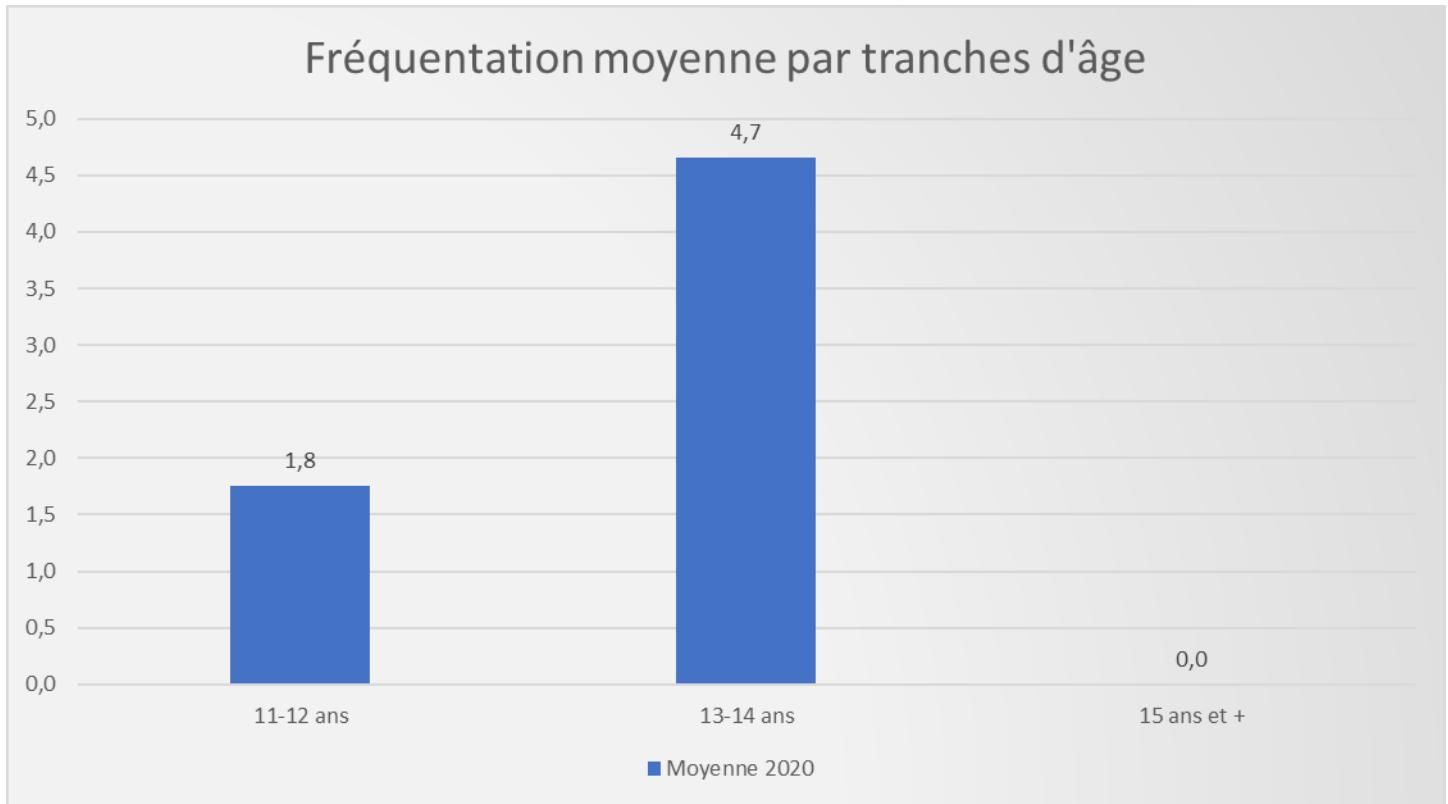
	HIVER		PRINTEMPS		AUTOMNE	
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1	Semaine 2
2020	5,4	0,0	0,0	0,0	5,4	3,2



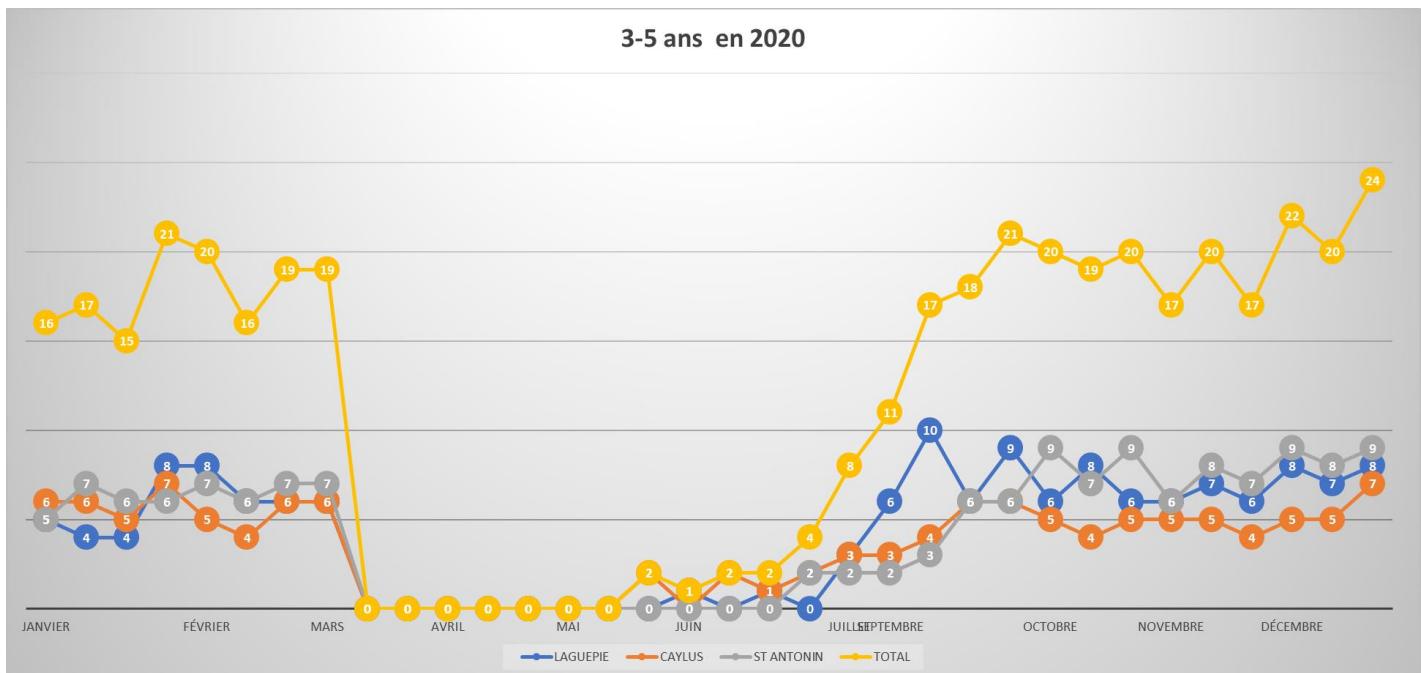
été	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
2020	4,4	0,0	6,8	9,0	5,4	fermé	fermé	fermé

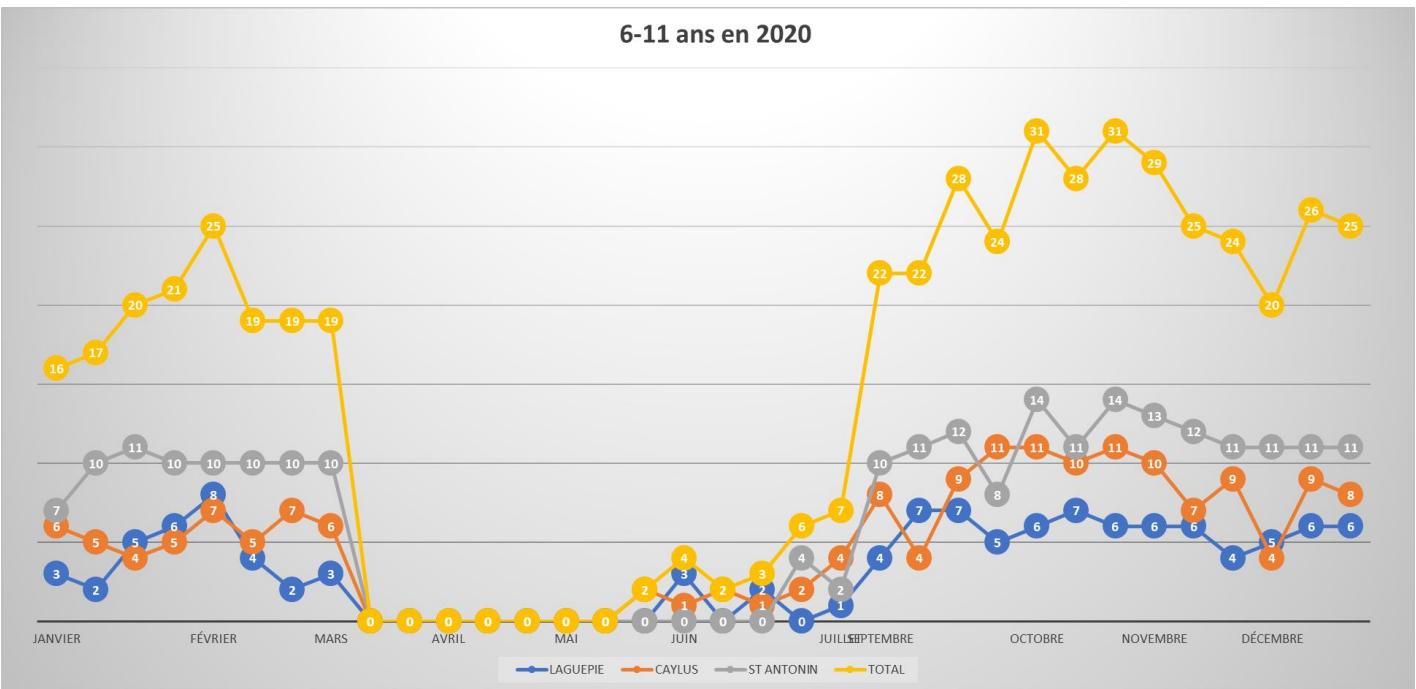


été	Moyenne 2020
11-12 ans	1,8
13-14 ans	4,7
15 ans et +	0,0
total	0,0



c) Fréquentation des ALAE en 2020 (année COVID) par tranche d'âge

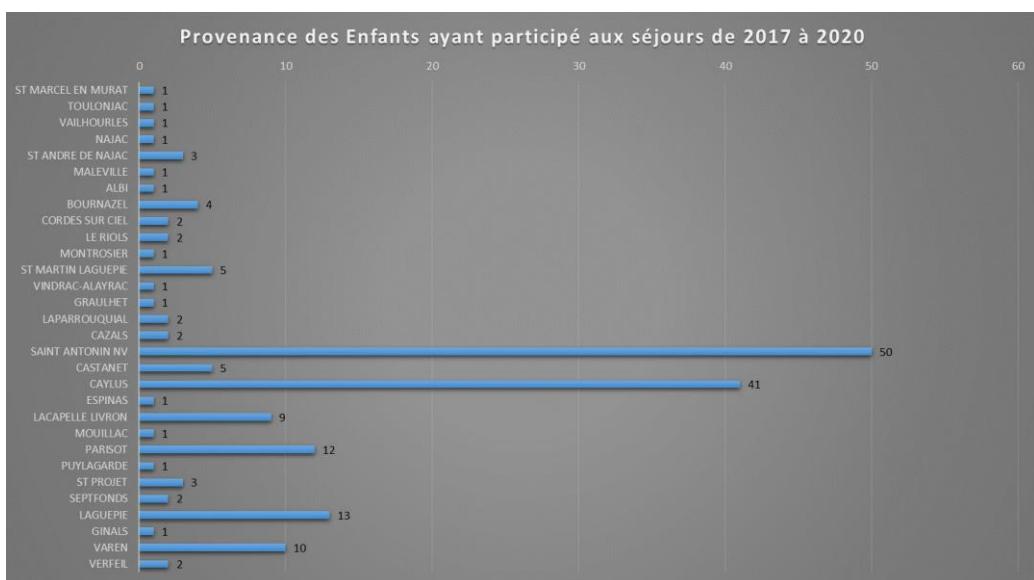




d) Analyse de la fréquentation des séjours pour 2019 et 2020 (année COVID avec restrictions)

SEJOURS		2019						
Lieu	Thème	Age	Jours	Enfnts présents	Filles	Garçons	1ere fois	
Ascou-Pailhères	SKI	8/10 ans	5	15	5	10	7	
Labarthe	Nature	4/5 ans	2	11	6	5	9	
Baraqueville	L'eau	6/7 ans	4	10	3	7	5	
Gruissan 8-9	Mer	8/9 ans	5	15	8	7	6	
Gruissan 10-13	Mer	10/13 ans	5	23	13	10	18	

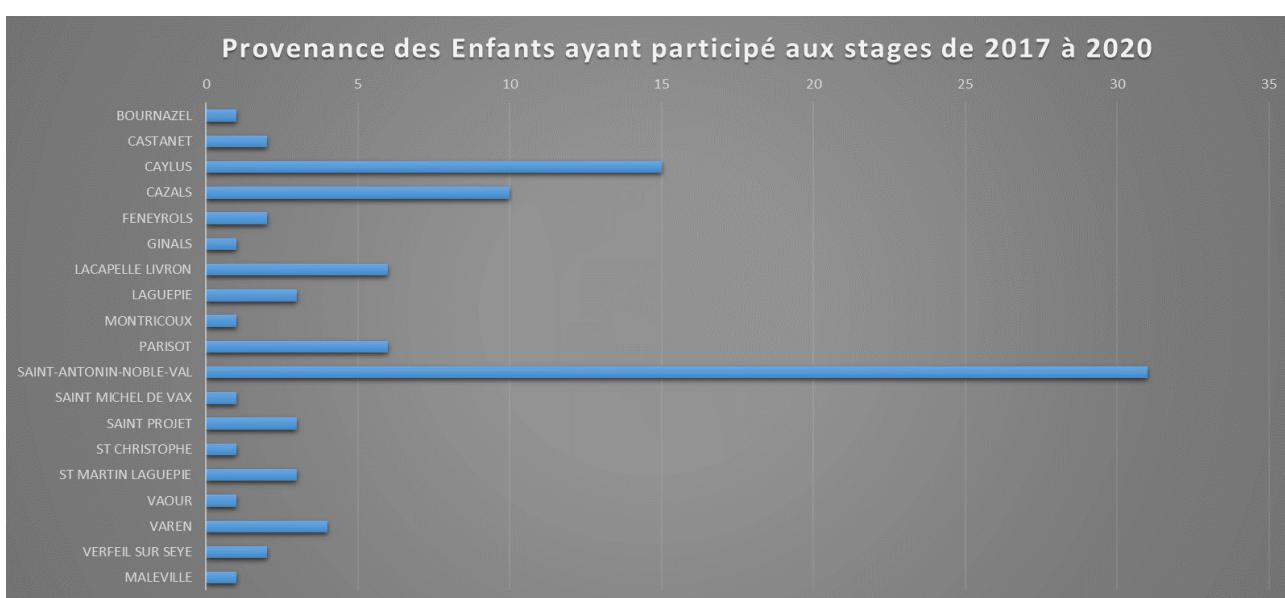
SEJOURS		2020						
Lieu	Thème	Age	Jours	Enfnts présents	Filles	Garçons	1ere fois	
Ascou-Pailhères	SKI	8/10 ans	5	15	7	8	7	
Labarthe	Nature	4/5 ans	0	0	0	0	0	
Najac	Sportif	6/7 ans	0	0	0	0	0	
Lac St Ferréol 8/9	Découvertes	8/9 ans	5	6	3	3	3	
Lac St Ferréol 10/11	Sensations	10/11 ans	5	7	3	4	4	
Lac St Ferréol 12/14	Vitesse	12/14 ans	3	8	3	5	3	



e) Analyse de la fréquentation des stages pour 2019 et 2020 (année COVID avec restrictions)

STAGES	2019						
		Nombre	2d stage	1er stage	budget	réalisé	cout/enfant
Hiver	16	12	4	1600	1741	109	
Printemps	16	12	4	1600	1598	100	
Sports aquatiques	16	11	5	1600	1367	85	
Sports pleine nature	16	12	4	1600	1588	99	
Game power	16	14	2	1600	1670	104	
		ECART budget				36	

STAGES	2020						
		Nombre	2d stage	1er stage	budget	réalisé	cout/enfant
Hiver	16	10	6	1600	1668	104	
Printemps				Annulé en raison du Confinement			
ÉTÉ 1	9	3	6	900	1037	115	
ÉTÉ 2				Annulé Mesure COVID et Mauvaise Com			
AUTOMNE	16	12	14	1600	1687	105	
		ECART budget				293	



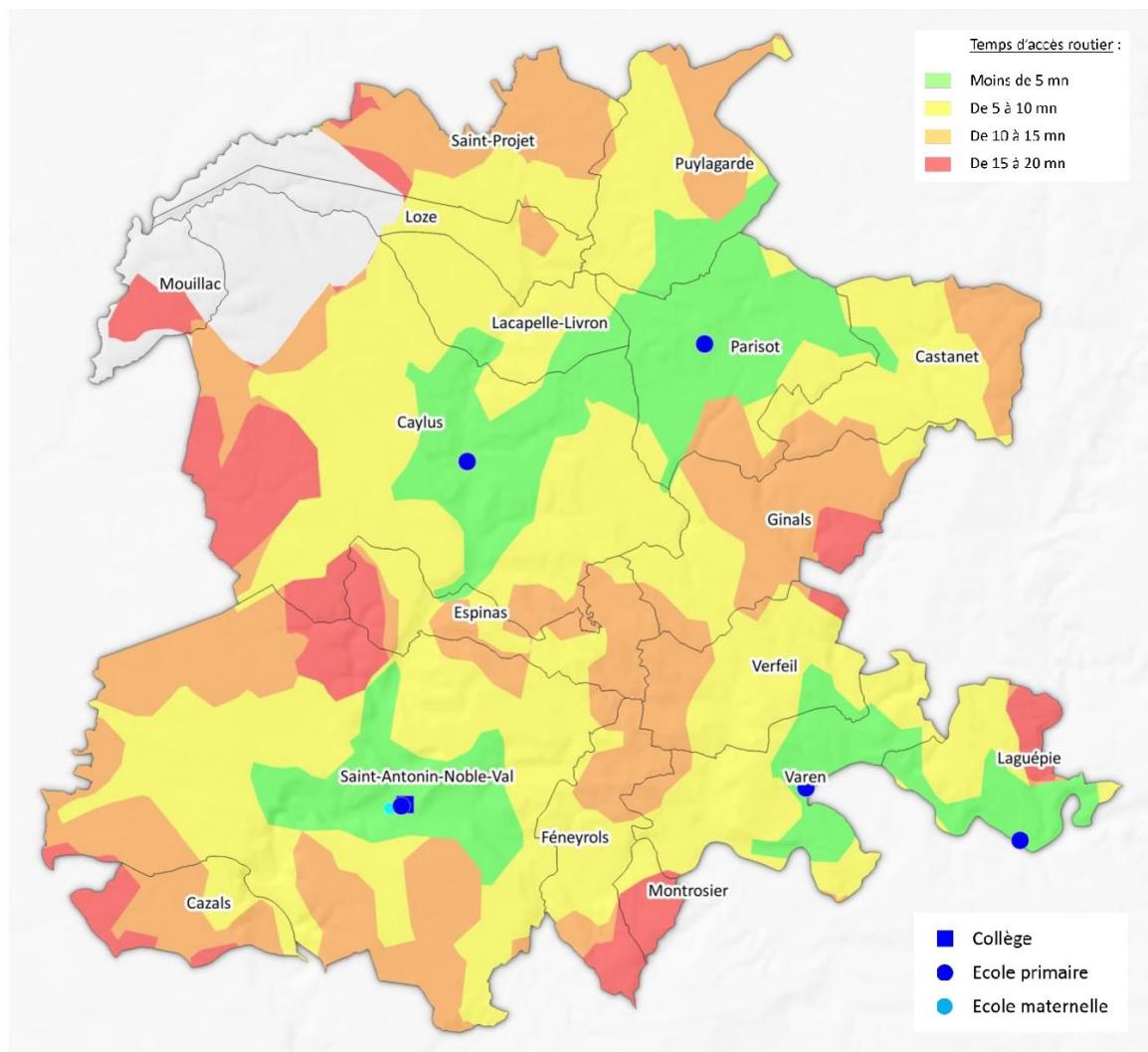
L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES

DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES BIEN REPARTIS MAIS MOINS FREQUENTES

Localisation des établissements scolaires

Le territoire communautaire comporte 7 établissements scolaires, dont 6 écoles et un collège localisé à Saint-Antonin-Noble-Val, répartis sur 5 communes. Les lycées les plus proches sont situés à Caussade.

Temps d'accès routier aux établissements scolaires



Ces équipements sont équitablement répartis sur l'espace, en correspondance avec les pôles de service définis dans les PADD du Plan Local d'Urbanisme. En conséquence, la quasi-totalité de la population est située à moins de 20 mn de trajet d'une école. Près de la moitié des habitants a également accès aux établissements scolaires en moins de 5 mn en voiture, du fait de la localisation de ceux-ci dans les principaux bourgs.

Fréquentation des établissements scolaires

Les écoles et collège du territoire accueillent 825 élèves sur l'année scolaire 2019-2020, en légère diminution (- 4%) depuis 5 ans.

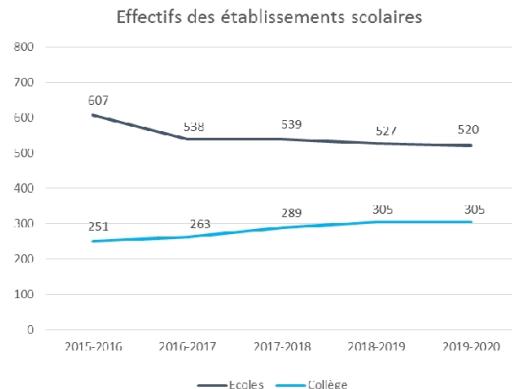
Evolution des effectifs des établissements scolaires

Commune	Etablissement	Effectifs 2015-2016	Effectifs 2016-2017	Effectifs 2017-2018	Effectifs 2018-2019	Effectifs 2019-2020
Caylus	Ecole primaire	130	91	95	89	82
Laguépie	Ecole primaire	70	63	72	71	67
Parisot	Ecole primaire	136	134	123	118	116
Saint-Antonin-Noble-Val	Ecole maternelle	66	66	71	59	66
	Ecole élémentaire	122	114	112	135	123
	Collège	251	263	289	305	305
Varen	Ecole primaire	83	70	66	55	66
Total CCQRGA	Premier et second degré	858	801	828	832	825

Source : <https://data.education.gouv.fr>

Cette évolution globale peu marquée est issue de la conjugaison de deux évolutions contraires : les effectifs des établissements du premier degré sont en diminution continue sur la période (-14%) tandis que les effectifs du collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin augmentent régulièrement (+21,5% entre 2015 et 2020).

Compte-tenu de la continuité pédagogique en France, les deux phénomènes sont liés. On observe ainsi un « transfert » des élèves des écoles vers le collège Pierre Bayrou avec l'avancée dans l'âge de cette partie de la population, sans que les départs dans les écoles ne soient intégralement remplacés par l'arrivée d'autres enfants. La baisse des effectifs dans les établissements du premier degré est ainsi symptomatique d'un certain vieillissement de la population et d'un accueil insuffisant de nouvelles familles sur le territoire.



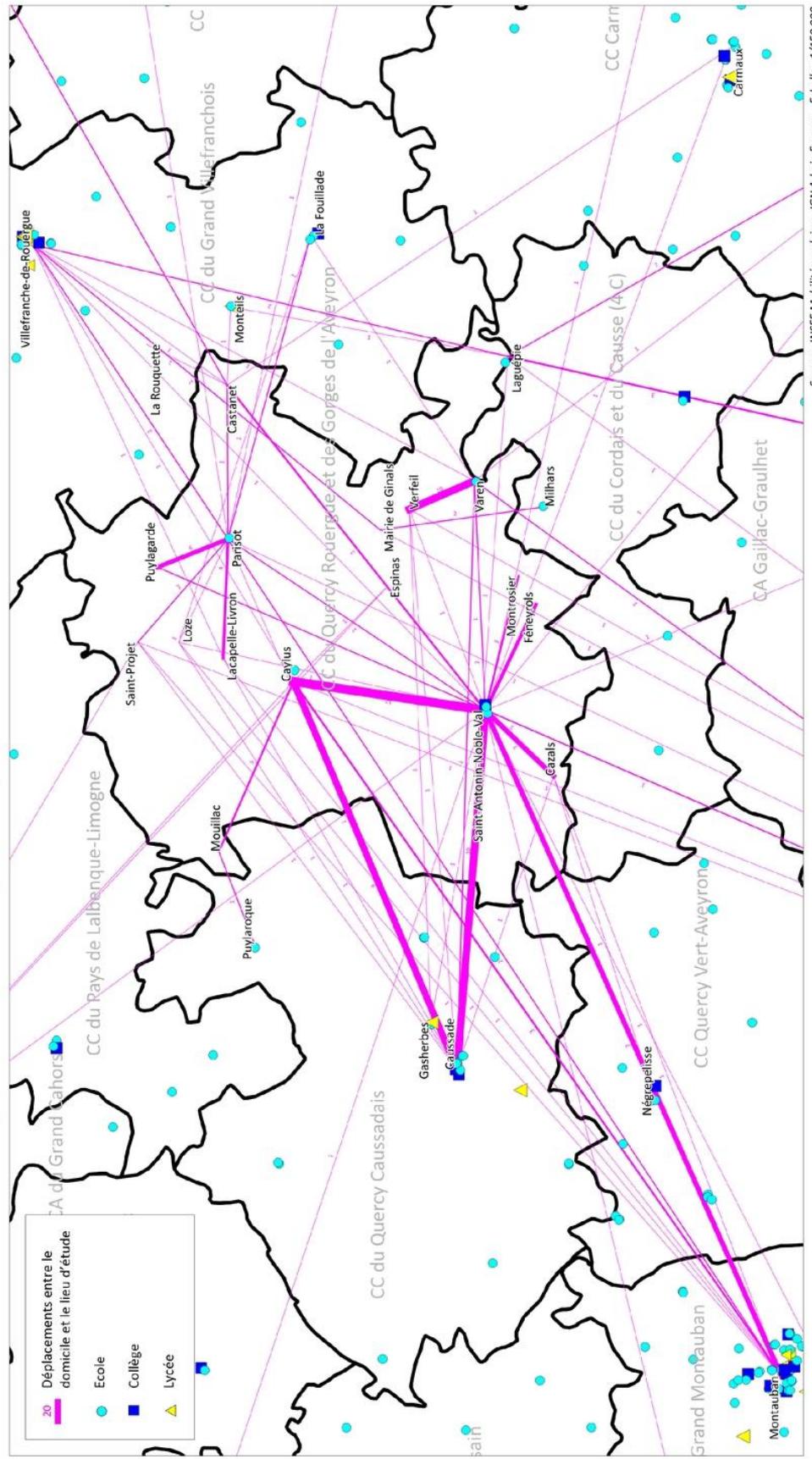
L'évolution constatée des effectifs a un impact notable sur les besoins en déplacements vers les équipements scolaires. Le maintien de cette tendance est susceptible de remettre en cause à terme certains services de transport scolaires, voire de certains établissements scolaires eux-mêmes.

DES DEPLACEMENTS SCOLAIRES CENTRES SUR QUELQUES POLES ATTRACTEURS

Les déplacements scolaires peuvent être analysés à travers une base de données INSEE sur les flux de mobilité des « déplacements domicile-études » qui fournit les effectifs correspondant aux croisements du lieu de résidence avec le lieu d'études. Son champ statistique recouvre la population de 2 ans ou plus, inscrite dans un établissement d'enseignement.

L'exploitation de ces statistiques permet d'évaluer l'intensité et la localisation des flux de mobilité lié à la fréquentation des établissements scolaires de tout cycle.

Déplacements scolaires des personnes partant étudier dans une autre commune en 2016



Source : INSEE Mobilités scolaires, IGN Admin Express - Echelle : 1/150 000

► Des déplacements scolaires centrés sur quelques pôles attracteurs. Les flux domicile-lieu d'étude se concentrent logiquement en direction des communes dotées d'établissements scolaires, préférentiellement ceux du second degré (lycées de Caussade, Montauban...). Ces équipements, plus rares, sont de plus grande taille et attirent plus d'élèves extérieurs. Ils nécessitent également des déplacements plus lointains, notamment pour les élèves de l'est du territoire. Saint-Antonin-Noble-Val est le premier pôle attracteur de la Communauté de Communes suivi de Parrot puis de Caylus, en correspondance avec les effectifs des écoles présentes sur ces communes. Un nombre important d'enfants scolarisés à Varen habite la commune de Verfeil, tandis que l'école de Laguérie ne scolarise quasiment que les élèves résidant sur cette commune. Enfin, l'influence marginale et lointaine des pôles universitaires de Toulouse et Albi est visible à travers un nombre restreint de déplacements, vraisemblablement hebdomadaires.

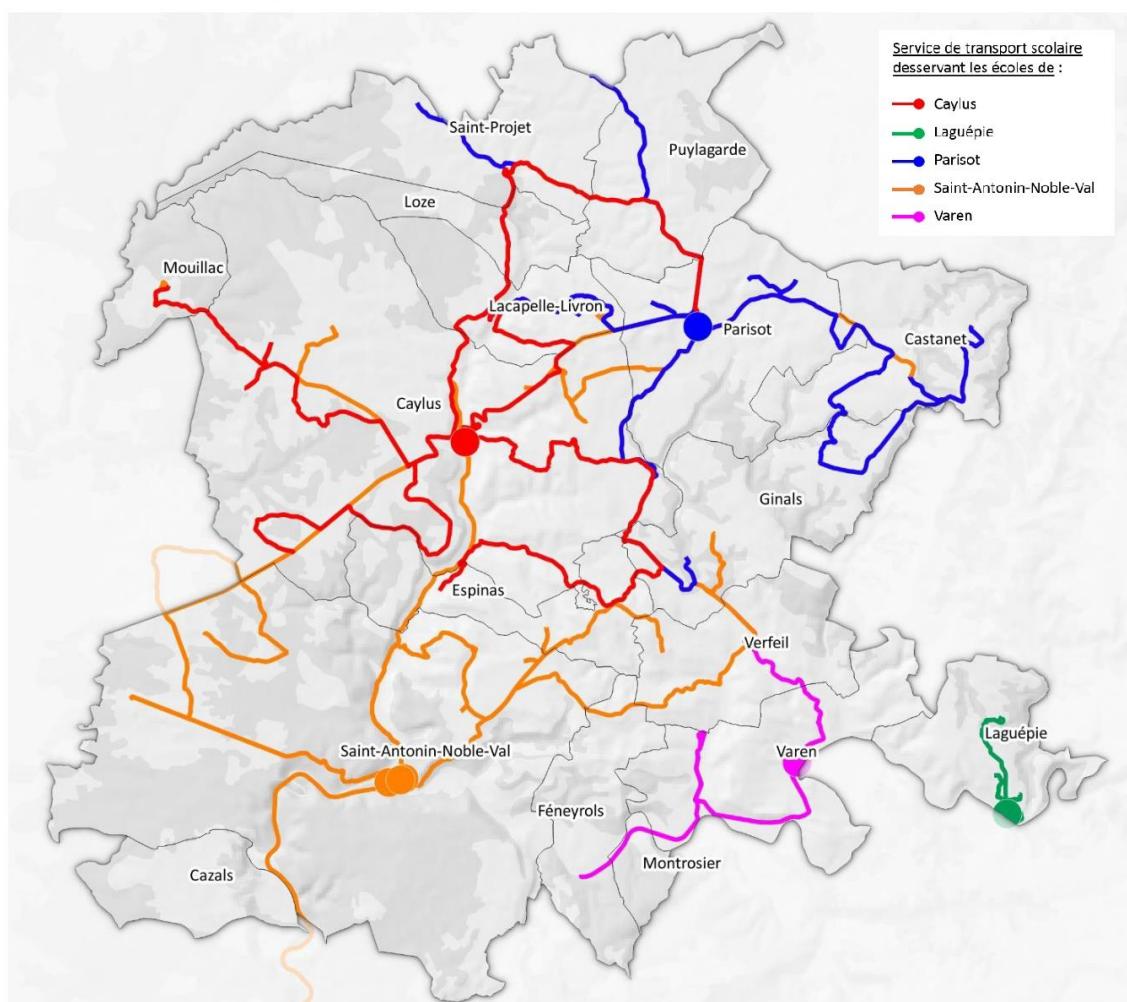
UNE OFFRE DE TRANSPORTS SCOLAIRES DEVELOPPEE MAIS PEU LISIBLE

Les transports scolaires constituent un service public local, régi par le principe de libre administration. L'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a transféré aux régions les compétences historiquement exercées par les départements en matière de transports non urbains. Les transports scolaires s'inscrivent pleinement dans ce transfert de compétence. Les régions en sont ainsi chargées depuis le 1er septembre 2017. La nouvelle Autorité Organisatrice des Transports (AOT) missionne des transporteurs locaux pour le transport par autocars des élèves. Les lignes sont définies en fonction de besoins variables d'une année sur l'autre, ce qui conduit à une certaine complexité des trajets et à une multiplication de la circulation de petits véhicules en milieu rural.

Transports scolaires desservant les établissements du territoire

En 2020, 390 kilomètres de lignes de transports scolaires irriguaient le territoire pour permettre à tous les élèves d'accéder aux écoles, soit 780 kilomètres de trajets par jour.

Service de transports scolaires desservant les établissements du territoire en 2019-2020



Source des données : <https://lio.laregion.fr/transports-tarnetgaronne-scolaire> - Echelle 1/180 000

Transports scolaires desservant les établissements situés hors du territoire

En 2020, 9 lignes de transports scolaires permettent aux élèves d'accéder aux collèges et aux lycées situés hors du territoire, à Caussade et Montauban :

Transports scolaires vers les collèges (C) et lycées (L) hors CCQRGA

Vers Caussade			Vers Montauban		
Ligne	Départ	Durée	Ligne	Départ	Durée
03-23 (C)	Caylus	40 mn	07-21 (L)	Montauban	60 mn
03-24 (C)	Parisot	45 mn	107-30 (L)	Laguépie	95 mn
03-26 (C)	Laguépie	45 mn			
07-09 (C)(L)	Saint-Antonin	25 mn			
12-06 (L)	Laguépie	50 mn			
12-07 (L)	Parisot	50 mn			
12-08 (L)	Mouillac	35 mn			

Source : www.laregion.fr

Ces trajets ont lieu durant les mêmes périodes horaires que la majorité des navettes domicile-travail, et en direction des mêmes pôles d'emplois. Ils constituent donc un gisement de transport intéressant dans un contexte où les véhicules sont souvent incomplets.

Conditions d'accueil des usagers non scolaires

Le règlement des transports scolaires du Tarn-et-Garonne autorise théoriquement la montée dans les véhicules de personnes non scolarisées et/ou ne possédant pas de carte de transport scolaire. Dans ce cas, le règlement du trajet se fait au prix défini par l'Autorité Organisatrice des Transports, et qui a récemment été fixé par la Région Occitanie à deux euros.

Extrait du règlement des transports scolaires du Tarn-et-Garonne

10) Transport des usagers scolaires et commerciaux

Sur les services à titre principal scolaire

L'accès aux véhicules est réservé prioritairement aux élèves munis d'une carte de transport scolaire délivrée par l'organisateur.

L'admission des élèves dans les véhicules est contrôlée par l'exploitant à la montée dans l'autocar.

Les élèves se trouvant dans l'impossibilité de présenter la « carte de transport » sont invités à se mettre en rapport d'urgence avec l'Autorité Organisatrice afin de régulariser leur situation.

Les élèves qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de la carte de transport scolaire, sont admis dans les véhicules au même titre que les passagers autres que scolaires, dans la limite des places disponibles cependant, et doivent acquitter le prix de la place selon le tarif en vigueur.

Sur les services réguliers ordinaires – fréquences scolaires

Tout usager autre que scolaire, non ayant droit à la carte de transport scolaire, est autorisé à emprunter ces services moyennant le paiement, auprès du conducteur, du tarif en vigueur homologué par l'Autorité Organisatrice.

Sur les services réguliers ordinaires – fréquences commerciales

Ces fréquences sont réservées prioritairement aux usagers commerciaux qui doivent s'acquitter, auprès du conducteur, du prix du billet à la place tel que défini ci-dessus.

Les scolaires détenteurs d'une carte de transport, peuvent emprunter ces services en qualité d'usagers commerciaux. Ils doivent alors s'acquitter du prix à la place comme précisé ci-dessus.

Le transport des voyageurs doit être effectué dans les meilleures conditions de régularité, de confort, de propreté, de sécurité, de rapidité et d'exactitude. Pour ce faire, l'entreprise chargée de l'exploitation doit disposer, à tout moment, du matériel roulant permettant d'assurer normalement les services et d'offrir un nombre de places suffisant pour faire face aux besoins du public, le cas échéant, au moyen de véhicules de doublage.

Dans la pratique, la prise en charge d'usagers non scolaires est quasi-inexistante, par méconnaissance du public et des transporteurs des possibilités affichées dans le règlement ainsi qu'en raison du manque de clarté de celui-ci.

Un travail collectif avec les acteurs concernés permettrait de mieux définir les possibilités d'accueil des usagers non scolaires sur le réseau de transports scolaires, et d'ajouter ainsi à la chaîne des déplacements la possibilité de recourir à ce service pour compléter son trajet.

Budget prévisionnel de fonctionnement 2021 du service Enfance Jeunesse

	AISH GAVIUS	AISH STANTONIN	AISH LAGUERIE	ALAE GAVIUS	ALAE STANTONIN	ALAE LAGUERIE	OCAF JEUNES (AISH+ALAE+PERISOC)	SEJOURS	STAGES	AVL	MUTUALISE	TOTAL
60622 Carburant	120	40	200	200	200	200	1000	1500	300			5000
60623 Alimentation	1500	1600	900	400	400	300	850	2000	1700			9550
60628 Autres fournitures non stockées (pharmacie)	150	0	200				150	50	100			650
60631 Fournitures d'entretien	150	300	50				100	0		50		1100
60632 Fournitures de petit équipement (matériel éducatif)	2000	2000	1500	100		250	1250	150	300	200	500	8250
6064 Fournitures à administratives	500	400	550				300	0				2250
614 Charges locatives		40								2400		2800
635 Locations mobiles (minibus) + loc standard tel	100	0	200					0		200		500
6355 Entretien Matériel et roulement	300	500	300				150			2000		3250
63578 Matériel travaux	250	0						0				250
6358 Maintenance (Ag) et autres	1000	1000	1000				1000			2000		6000
63600 Assurance	300	300	300				300	200		1600		3000
6382 Documentation/livres	140	100					50	0				290
6384 Versement à des organismes de formation		0								1000		1000
6388 Autres frais divers (laveie)	50	0	30					10				90
6228 Rémunération intermédiaires	500	0	1000	300	300	200	2600	0	1300	800		7000
6336 Fêtes et cérémonies		1300										2240
6338 Divers (depts d'entrée)	2000	2000	1170		300	150	1000	2500	3000			11220
6347 Transports collectifs	2000	2500	3500				300	400	0			8700
6351 Frais d'autoroute									250			250
6356 Missions	50	100	500				50	0				700
6361 Frais d'affranchissement	10	600						20				630
6362 Frais de télécom	1300	0	600				400	130	200			2630
6383 Frais de nettoyage des locaux							400			3200		3600
6388 Autres services extérieurs (Repas)	4500	8500	5000	2000	2000	1600	2000	250	100			28950
TOTAL	18000	22000	17000	3000	3000	12000	10000	8000	1000	14900	111900	

CTG